POUR
LES SERVICES PUBLICS
FSU
REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 232, MAI 2021



Déconfinement sous conditions

Un été pop and rock

Régions et départements dans l'après crise



PARIS 2024 PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr

Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n°07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo : © Roman Jehanno • Conception : Insign 2020 • Merci à Isabelle, directrice de crèche, Ophélie, professeur des écoles, Gilles fonctionnaire civil de la Défense et Fatoumata, aide soignante, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



17
Régions et départements : quel rôle dans l'après crise ?

5
Action
Un 1er mai de combats





7
Situation sanitaire
Déconfinement sous conditions



11
Fonction publique
Le télétravail sans cadre législatif





12
Baccalauréat
L'édition 2021 inégalitaire



15
Enseignement supérieur
Un climat délétère

24
C'est demain
Multinationales
Un impôt mondial sur les sociétés ?



28
Un été pop and rock



30
Rencontre avec Guillaume Bottazzi

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste

Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille

Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Compogravure : CAG

Impression : SIEP

Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja

Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse, veuillez communiquer vos nouvelles coordonnées à votre syndicat.

ÉDITO

Le syndicat : la force du collectif

Dans le « nouveau monde » prôné depuis le début du quinquennat, la contestation du rôle des syndicats comme acteurs de la démocratie sociale est assumée. Les « ordonnances Macron » de 2017 qui ont affaibli les instances de représentation du personnel dans le privé, la loi de transformation de 2019 qui en a été le pendant pour la fonction publique, avec en particulier la fin du contrôle des actes de gestion dans des commissions paritaires, ont été décidées au nom de la fluidité, de l'agilité, et du fait que la société civile n'a pas sa place dans un modèle où seul compte le dialogue direct entre un chef et un peuple d'individus.

C'est un jeu dangereux qui a été ainsi pratiqué, il est une des causes de l'aggravation des fractures de notre société. Quand les organisations qui portent les valeurs de solidarité entre salarié-es sont affaiblies, reste le repli sur soi, la division.

L'attaque de militantes et militants de la CGT au cœur de ce qui est historiquement la journée des syndicats, le 1er mai, aurait été impensable il y a peu. La réprobation large que cela a suscité, parmi laquelle la solidarité exprimée par la FSU bien entendu, laisse néanmoins espérer une prise de conscience : les syndicats sont précieux, leurs militant-es, leurs adhérent-es leurs sympathisant-es contribuent à la vitalité démocratique.

Oui, les syndicats jouent un rôle majeur dans la défense du monde du travail et DONC de l'intérêt général. La crise sanitaire a durement affecté retraité-es et salarié-es, mais elle a aussi mis en lumière l'utilité sociale de toutes et tous, qu'ils et elles soient en « première » ou en « deuxième » ligne. Nous sommes celles et ceux qui croient en un avenir partagé et pacifique qui passe par la lutte contre les inégalités, l'émancipation par l'éducation, la garantie de l'égalité des droits, l'objectif écologique et social des politiques publiques, le développement des services publics et de la protection sociale. Cela passera par des syndicats plus forts. Il ne tient qu'à chacune et chacun de faire ce choix du collectif et d'en convaincre largement autour de soi. Il en va de la démocratie sociale mais aussi de la démocratie tout court.



Benoît Teste

Algérie : répression contre le Hirak

Plus de deux ans après le début du Hirak les autorités algériennes semblent faire le choix de la répression, à la veille d'élections législatives prévues en juin. Ainsi, Amira Bouraoui, gynécologue de 45 ans, figure du Hirak et de l'opposition algérienne, a été condamnée le 4 mai à deux ans de prison pour *« offense à l'islam »*, *« atteinte à la personne du président de la République »* et *« diffusion d'informations susceptibles d'attenter à l'ordre public »*. Selon le Comité national pour la libération des opposants, ce sont plus de 70 opposant-es, journalistes ou opposant-es politiques qui seraient actuellement emprisonné-es. Le pouvoir algérien semble faire le pari de la répression contre le mouvement démocratique, mais aussi contre le mouvement social : une marche de pompiers qui manifestaient à Alger pour l'augmentation de leurs salaires a été brutalement dispersée, 230 d'entre eux poursuivis pour *« trahison des devoirs et responsabilités dans le but de déstabiliser et de discréditer ce corps de métier »* selon le ministère de l'Intérieur.

États-Unis

Rebâtir l'Amérique

Joe Biden avait promis aux travailleurs et travailleuses américain-es de *« rebâtir l'Amérique, en mieux »*. En moins de 100 jours et en trois plans le décor est posé.

En mars le Congrès a voté l'*« American Rescue Plan »* de 1 900 milliards de dollars, pour relancer l'économie après la pandémie. Trois jours plus tard, des ménages parmi les plus fragiles recevaient un chèque de 1 400 dollars par personne. Sans compter des aides aux familles monoparentales pour soutenir l'éducation des enfants, et l'augmentation des allocations chômage. Les plus démunis verront cette année une hausse de revenus qui pourrait atteindre 60 %. Cela devrait participer à un boom de la consommation favorable aux entreprises.

Puis, en avril, Joe Biden a présenté son *« American Family Plan »* de 1 800 milliards de dollars pour rattraper le retard en matière de santé et d'éducation. Généralisation des écoles maternelles réservées jusqu'alors aux plus favorisés, programme fédéral de douze semaines de congés maladie, gratuité des deux années passées dans les *community colleges* (universités de proximité) et aides pour les étudiant-es des universités noires historiques. De nouvelles dépenses sont aussi prévues pour lutter contre la pauvreté.



© THEPHOTOSNOW

En avril, Joe Biden a présenté son plan pour rattraper le retard en matière de santé et d'éducation.

Enfin, face au délitement des infrastructures publiques de moins en moins entretenues depuis les années Reagan, un *« American Jobs Plan »* de 2 300 milliards de dollars est prévu pour remettre à niveau écoles, bâtiments publics, transport, eau, et assurer innovation et emploi industriel. Pour le financer, Joe Biden propose de porter le taux d'imposition pour les sociétés à 28 % et de faire davantage contribuer les plus riches, mesure soutenue jusque dans le camp républicain. Du jamais vu depuis plus de quarante ans pour des mesures dont pourrait s'inspirer l'Europe.

Pierre Garnier

C'EST L'ACTU

Un premier mai sous tensions

Que s'est-il est passé dans les manifestations du Premier mai à Paris ?

25 000 manifestants ont défilé *« pour les droits sociaux et les libertés, contre l'état d'urgence, pour la paix et la solidarité »* à l'appel des organisations syndicales CGT FO FSU et SOLIDAIRES, à Paris entre République et Nation.

Dès le départ, les manifestants ont été empêchés de manifester dans des conditions normales : présence excessive des forces de l'ordre lourdement armées, charges policières contre le cortège y compris contre le carré de tête, jet de gaz lacrymogènes, coups et bousculades à l'encontre des militants chargés de sécuriser la manifestation.

À la dislocation, nos camarades de la CGT ont été victimes de violences inacceptables de la part d'individus : insultes homophobes, sexistes, racistes, vandalisation des véhicules, coups et jets de projectiles… Le bilan de cette agression anti-syndicale est lourd : 21 blessés dont 4 graves.

La liberté de manifester est-elle menacée ?

Oui, et elle doit être aujourd'hui défendue, pour permettre aux salariés, aux chômeurs d'exprimer leurs revendications dans la rue, dans le prolongement des actions syndicales sur leur lieu de travail.

Ces manifestations sont pacifiques, dans le respect des lois de la République et sont auto-protégées par des militants syndicaux qui ne sont pas des professionnels de la sécurité. On doit pouvoir venir manifester en famille en toute tranquillité !

Les violences contre les organisations syndicales en général, ciblant particulièrement la CGT, visent à affaiblir le mouvement ouvrier et la démocratie.



© DR

Michel Chastan, responsable service d'ordre FSU Île-de-France et conseiller principal d'éducation.

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

Action

Un 1er mai de combats

Le 1er mai a démontré que le potentiel militant était toujours présent et que les revendications sont nombreuses.

Premier-es de corvée, enseignant-es, cheminots, agent-es du service public, précaires, tou-tes étaient dans les rues pour dénoncer le désengagement de l'État : convention citoyenne bafouée, vaccination insuffisante, fermetures de lits à hôpital qui se poursuivent, protocoles sanitaires dans les établissements impossibles à mettre en place, casse de l'assurance chômage qui impactera les 1,15 nouveau million d'inscrit-es. Un million de personnes supplémentaire se retrouvent sous le seuil de pauvreté et la fin de la trêve hivernale précipitera dans la rue des centaines de familles.

La FSU, dans un cadre le plus unitaire possible, a participé à la réussite du 1er mai. Dans le cadre de *Plus jamais ça*, elle a appelé à participer à toutes les manifestations pour le climat du 9 mai. Au côté du DAL, elle réclamera l'interdiction des expulsions le 29 mai partout en France. Elle était auprès des AESH le 8 avril et le sera de nouveau le 3 juin pour réclamer un véritable statut.



© MIRAMIAM

Un million de personnes supplémentaire se retrouvent sous le seuil de pauvreté.

Membre du collectif demandant, la levée des brevets de vaccins pour sortir plus vite de la crise, la FSU continue de porter également en CHSCT les questions de santé des personnels. Quant à leurs droits et à leurs carrières, la FSU et ses syndicats sont forces de propositions dans les négociations sur le télétravail ou sur la complémentaire santé. Un RDV salarial est prévu début juillet.

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Mobilisé-es pour la Chapelle Darblay

Les salarié-es et une centaine de militant-es des huit associations et syndicats du collectif *Plus jamais ça* – dont la FSU est membre – ont manifesté devant le ministère de l'Économie le 28 avril dernier. Une exigence : le maintien de toutes les activités sur le site de la Chapelle Darblay, le seul en France produisant du papier 100 % recyclé. Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, a finalement reçu une délégation et s'est engagée au maintien d'un site papetier, et à ce qu'aucune offre de reprise ne soit acceptée sans l'aval préalable des salarié-es. Six offres de reprise ont été déposées le 10 mai. Le collectif *Plus jamais ça* s'engage et agit face à l'urgence sociale et environnementale. Il acte cette victoire et restera mobilisé au côté des salarié-es, jusqu'au redémarrage de l'usine.

« Plus jamais ça »

Un climat politique délétère

Rarement le pays aura connu, depuis de nombreuses décennies, un climat de tensions politiques aussi fortes, alors que l'épuisement et la lassitude sont palpables face à une crise sanitaire qui tarde à se terminer.

A la veille des élections régionales et départementales, et à moins d'an an des élections présidentielles et législatives, la tentation du repli nationaliste et xénophobe progresse, au moins dans les sondages. S'emparant de chaque fait divers, surfant sur la peur de l'étranger et d'un soi-disant déclin national, amplifiant chaque rumeur, l'extrême Droite se fixe clairement l'objectif d'un accès au pouvoir, demain dans telle région, après-demain au sommet de l'État.

Cette hypothèse, désormais jugée plausible par beaucoup, est renforcée par le jeu dangereux des différentes droites, aux propositions sécuritaires et liberticides de plus en plus poreuses à celles de l'extrême Droite. L'entêtement gouvernemental dans la poursuite des réformes libérales, la fuite en avant de plusieurs ministres dans des discours de chasse aux sorcières, notamment à l'université, brouille le clivage entre droite « *républicaine* » et RN, au point de remettre en question la notion de « *front républicain* ».

Celui-ci avait amené l'effacement de la Gauche dans plusieurs régions lors des précédentes élections, comme dans les Hauts de France ou en PACA.

La tentation radicale naît également de l'absence de perspectives d'alternatives progressistes avec une Gauche politique qui, globalement, ne paraît pas encore prête à surmonter ses divisions, en dépit de listes communes çà et là.

Le syndicalisme, s'il défend farouchement son indépendance vis-à-vis du politique, ne peut qu'observer avec inquiétude ce paysage politique. Son rôle est d'alerter et de travailler à d'autres voies économiques et sociales, porteuses d'espérances pour le monde du travail. C'est ce à quoi s'emploie la FSU, avec la CGT, Solidaires, l'Unef, et des associations, notamment dans le cadre du *Plus jamais ça*.

Matthieu Leiritz

CESE

Nouvelle mandature en mai

Une mandature d'un peu plus de 5 ans vient de se terminer au Conseil économique social et environnemental (CESE). Une nouvelle s'ouvre en mai avec une composition et des missions modifiées.
La FSU y est représentée depuis plus de 25 ans et pèse dans la rédaction des analyses et préconisations de cette « *Troisième assemblée* ». Ainsi parmi les avis émis par le CESE, deux ont porté sur la Fonction publique avec défense du statut et propositions intéressantes. Des avis plus récents sur la loi de programmation de la recherche démontent la politique du gouvernement et formulent des préconisations qui rejoignent celles des personnels. La question de la justice sociale y est toujours présente, comme dans les avis sur l'Hôpital public, sur la grande pauvreté ou sur la transition écologique.
Le CESE renouvelé s'installera avec un nombre de conseillères et conseillers qui passe de 233 à 175 membres. La FSU y aura toujours sa place, mais réduite, comme d'autres syndicats ou ONG, pour porter la voix de la société civile organisée dans la démocratie sociale. Elle y sera représentée par Bernadette Groison.



© RIVALDONIA

Intégrer la parole citoyenne à l'expertise de la société civile organisée.

La loi du 15 décembre dernier confère au CESE une triple vocation : éclairer les pouvoirs publics sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux ; accueillir et traiter les pétitions recueillant 150 000 signatures et être le carrefour des consultations publiques. Ce dernier point est l'objectif principal de la réforme de 2020 : intégrer la parole citoyenne à l'expertise de la société civile organisée, comme a tenté de le faire la convention sur le climat.

Une recherche de consensus

Pour autant ces consultations, si elles présentent un intérêt, ne doivent pas faire diversion ni se substituer au vote des Français-es, ni à la démocratie représentative incarnée par les organisations syndicales. L'arc qui compose le CESE est large, ce qui fait de la recherche du consensus sa marque de fabrique, un exercice complexe mais possible comme en attestent les nombreuses productions mais la réduction du nombre des conseillères et conseillers ne facilitera pas ce travail.
Le CESE a du mal à trouver sa place dans le paysage institutionnel, notamment du fait du manque de reconnaissance des corps intermédiaires. Le CESE est donc un lieu à investir pour contribuer à redonner sens à une représentation de la société civile et au rôle qu'elle peut jouer dans un système démocratique.

Pierre Garnier

Voir www.fsu-cese.fr

États généraux de la laïcité

Pourquoi maintenant et pour quoi faire ? Ainsi s'expriment dans un communiqué commun une trentaine d'organisations dont la FSU, l'Unsa éducation, la FCPE et plusieurs associations qui regrettent *« profondément l'annonce dans la presse et sans concertation aucune* "d'États généraux de la laïcité" *qui commenceraient leurs travaux sous quarante-huit heures ! »*.
Ces États généraux, lancés à l'initiative de Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargé de la Citoyenneté, ne doivent pas *« servir un agenda politicien ni une instrumentalisation de la laïcité en vue d'échéances électorales à venir. Il faut qu'ils soient l'occasion d'un vrai débat citoyen »*.
Constatant l'absence de ces conditions, les organisations signataires dont la FSU ont donc logiquement décliné l'invitation.

ATD quart monde perd son siège

Alors que plus de 15 % de la population est sous le seuil de pauvreté, les représentant-es des plus pauvres dans la troisième assemblée de la République, le CESE, y seront moins nombreu-ses. C'est ce qu'a dénoncé la présidente d'ATD Quart Monde, Marie Aleth Grard avec de nombreuses personnalités. Réformée par la loi organique du 15 janvier 2021, l'assemblée voit réduit le nombre de ses membres de 233 à 175. Les trois sièges des représentant-es d'associations de lutte contre la pauvreté sont ramenés à deux : la Croix-Rouge et le Collectif Alerte. ATD Quart Monde n'a plus de siège en propre : l'association sera présente au titre de ce collectif qui réunit 35 organisations. Pourtant les travaux portés par ATD ont inspiré et initié des avancées comme la création du RMI, de la Couverture maladie universelle (CMU) ou du Droit au logement opposable (DALO).
Un signal inquiétant de plus après la suppression, en novembre 2019, de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
Une pétition a été lancé : pétition ATD-CESE.



© THIERRY NAJA

Situation sanitaire

Déconfinement sous conditions

Fin avril, les indicateurs épidémiologiques étaient à nouveau à la baisse selon Santé Publique France, mais la diminution de la pression hospitalière restait très limitée. Et ils restaient à des niveaux plus élevés que ceux observés avant la levée du précédent confinement.

10 % de la population était complètement vaccinée, 24 % ayant reçu au moins une dose. 23 % des plus de 20 ans ayant été infecté-es selon les estimations de l'Institut Pasteur, « *Cela reste sans doute trop faible pour garantir une diminution de la circulation du virus* » affirmait au Monde l'épidémiologiste Dominique Costagliola. « *Avec le variant britannique, plus transmissible, il faudrait que 75 % à 80 % de la population soit immunisée pour éviter une reprise épidémique dans un contexte où toutes les mesures barrières seraient abandonnées* » ajoutait-elle.

Salles de culture, terrasses de café et musées rouvrent le 19 mai

Dans ce contexte, pour Santé Publique France, « *un haut niveau d'adhésion aux mesures de prévention individuelles et la progression rapide de la vaccination sont essentiels pour permettre un assouplissement prochain des mesures collectives sans risquer un débordement des capacités hospitalières* ».

On en est encore très loin et d'autres vagues sont possibles. En attendant le président a lancé dès fin avril un nouveau déconfinement.

Réouverture des écoles, fin des attestations et des restrictions de déplacement. Les musées, cinémas et terrasses de cafés rouvrent le 19 mai. Mais des « *freins d'urgence* » seront actionnés dans les départements ou métropoles qui connaîtraient une situation sanitaire trop tendue, si le taux d'incidence passe les 400 infections pour 100 000 habitant-es, s'il augmente brutalement ou s'il y a risque de saturation des services de réanimation.

Situation toujours tendue dans les hôpitaux

Après un an de crise, la situation pour les soignant-es reste extrêmement difficile et les décisions prises, peu lisibles et sans plus tenir compte des considérations scientifiques, interrogent.

Pas un seul pays au monde ne retient comme seuil de déconfinement une incidence de 400 cas pour 100 000 habitant-es. En France le seuil à 50 a été oublié sans aucune explication.

Pierre Garnier

CAC 40 : retour vers le passé

Pour les grands groupes capitalistes côtés au CAC 40, la crise semble déjà de l'histoire ancienne.
Certes, les 37 groupes de l'indice ayant publié leurs comptes 2020 affichent un profit net cumulé en chute de plus de 50 %, davantage qu'après la crise de 2008 avec alors une baisse de 35 %.
Cependant, en 2020, les actionnaires ont réalisé 39 milliards d'euros de profit cumulé contre 96,6 milliards en 2017, année record. Selon un rapport de l'observatoire des multinationales, les entreprises devraient néanmoins verser 51 milliards de dividendes (en hausse de 22 %), en puisant dans leurs réserves.

Pôle emploi : mesures covid difficilement appliquées

Les employeurs publics ont régulièrement du mal à se mettre en conformité avec un certain nombre de règles qui leur sont pourtant applicables. Il en est allé encore ainsi dernièrement à Pôle emploi. Il aura en effet fallu le déclenchement d'une procédure d'alerte pour danger grave et imminent (DGI) pour la santé du personnel au niveau national, pour contraindre la Direction Générale à donner suite aux annonces présidentielles et gouvernementales liées à ce qui s'est apparenté à un troisième confinement et à ses conséquences pour les salarié-es de tous les secteurs.
Aux questions posées par la délégation du SNU-Pôle emploi FSU lors du Comité Social et Économique Central du 7 avril concernant l'application des nouvelles mesures à Pôle emploi, la direction donnait en effet une réponse claire : on ne change rien.
Effectivement, une semaine après l'allocution présidentielle moins de 50 % des agent-es étaient placé-es en télétravail, les actions collectives se poursuivaient en dépit des jauges sanitaires, les formations pour les agent-es sur tous les thèmes y compris non prioritaires avaient lieu en présentiel…
Coïncidence ? Dès le lendemain de l'alerte, et sans doute parce que la procédure entraîne la reconnaissance de la faute grave inexcusable de l'employeur en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, les consignes sanitaires étaient enfin relayées.



© THIERRY NAJA

« Pas de profit sur la pandémie »

Un regroupement de 34 organisations en France, dont la FSU, la CGT, la LDH ou encore les économistes atterrés, et de 350 en Europe milite pour que les vaccins soient reconnus comme biens communs de l'humanité. Plus de 180 000 signatures ont été déjà recueillies. Cette disposition doit s'effectuer dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce. Il s'agit de permettre à tous les pays de fabriquer eux-mêmes les vaccins dont ils ont besoin. Tant que l'humanité entière ne pourra pas être vaccinée, la pandémie restera menaçante. Les organisations demandent que le gouvernement français mobilise les moyens industriels et humains pour répondre aux besoins des populations et exiger la transparence dans les marchés européens avec les laboratoires pharmaceutiques.
Pétition en ligne sur le site https://noprofitonpandemic.eu.fr

Vaccin

Un espoir pour les pays pauvres

En octobre 2020, l'Afrique du Sud et l'Inde avaient demandé, au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la levée des droits de propriété intellectuelle sur les technologies développées contre le Covid.

Enfin les États-Unis se sont déclarés, mercredi 5 mai, favorables à la suspension des brevets des vaccins contre le Covid. En clair, des pays vont pouvoir développer leur propre production et vacciner leur population, comme l'Inde, sans craindre d'être poursuivis par la justice internationale et l'OMC pour infraction à la propriété intellectuelle.

« Historique », cette décision américaine tranche avec les positions défendues par l'administration Trump, mais aussi par les pays de l'Union européenne, au premier rang desquels jusqu'il y a peu la France.

Dans les négociations à l'OMC ou à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et en dépit des discours du Président Macron, la France s'était toujours prononcée en faveur du renforcement de la propriété intellectuelle des vaccins, pour protéger le groupe pharmaceutique Sanofi, hostile à la multiplication d'acteurs industriels rivaux.



Des pays vont pouvoir développer leur propre production.

© UNICEF/UNI

Idem pour l'Allemagne et le Danemark qui défendent aussi leurs géants pharmaceutiques, Bayer et Novo Nordisk. Or ces laboratoires ont bénéficié d'importants investissements publics, et ont pu, certes avec efficacité, chercher et produire sans grand risque financier car tous les vaccins avaient été pré-achetés par les États.

Le président Macron vient de s'aligner sur la position des États-Unis, ouvrant la voie à un basculement favorable de l'Europe.

Pour la FSU, il est inacceptable que les décisions publiques soient déterminées par les seuls profits de ces multinationales.

Matthieu Leiritz

Loi Climat et résilience

Des marches pour le climat

La loi *Climat et Résilience* n'est pas à la hauteur des propositions de la Convention citoyenne pour le climat et encore moins à la hauteur de l'urgence climatique.

Le 9 mai, quelques jours après son vote par les député-es, des marches pour le climat étaient organisées partout en France. Le collectif *Plus jamais ça*, auquel participe la FSU, appelait à s'y rendre. « *Il y a urgence à transformer en profondeur nos modes de vie, de consommation et de production* » et cela passe notamment par « *une autre répartition des richesses, des modèles de production et d'échanges guidés d'abord et avant tout par des impératifs sociaux et écologiques, aussi bien au niveau national qu'au niveau mondial* » rappelle-t-il. L'occasion de dire que plutôt que d'abandonner et de privatiser des missions publiques ou de généraliser l'austérité budgétaire, il faut développer les services publics.

Dans son appel à participer aux marches, le collectif rappelait ses exigences de conditionnalité sociale et écologique pour toute aide publique versée aux entreprises, mais aussi l'urgente nécessité que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre soient contraignants pour l'État et pour les entreprises.

Alors que le gouvernement français a été condamné pour son inaction climatique dans le procès de l'Affaire du Siècle, taxer les plus riches, qui réalisent d'énormes profits pendant la crise et les multinationales les plus polluantes pour dégager l'argent public nécessaire à la création de centaines de milliers d'emplois dans la transition écologique et sociale, serait enfin une mesure à la hauteur des enjeux.

Valérie Soumaille

Protection sociale complémentaire

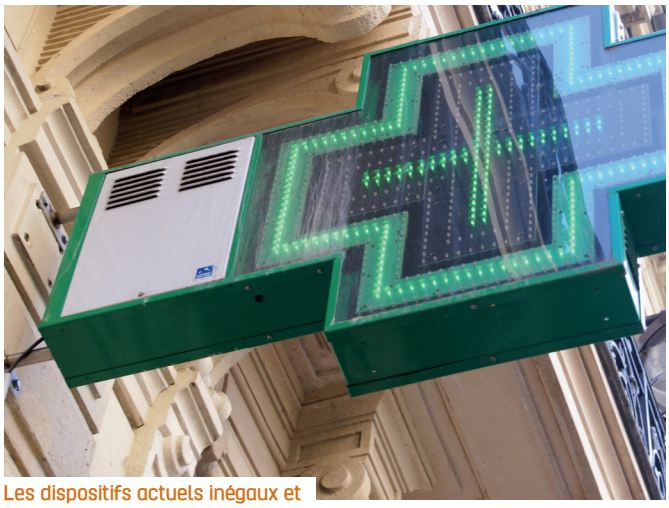
Les employeurs publics devront cotiser

La protection sociale complémentaire des agent-es de la fonction publique est en passe d'être profondément réformée.

Une ordonnance, publiée en février, fixe une obligation de participation financière minimale des employeurs publics à la couverture santé complémentaire de leurs agent-es actif et actives.

Cette obligation est étendue à la couverture en prévoyance pour les agent-es du versant territorial. Une participation en prévoyance et financièrement plus importante en santé est aussi possible pour tous les versants, mais il faudra pour cela une négociation et la signature d'un accord majoritaire au niveau de chaque employeur public.

Tout ceci peut paraître ambitieux et avantageux. Mais il reste un long chemin à parcourir. Les dispositifs actuels inégaux et fréquemment peu généreux vont perdurer jusqu'à leurs échéances, et la mise en œuvre des nouvelles obligations va débuter au plus tôt en 2024 pour l'État, pour une application généralisée en 2026.



© RIVARD/MAJA

Les dispositifs actuels inégaux et fréquemment peu généreux vont perdurer jusqu'à leurs échéances.

De nombreux textes doivent compléter cette ordonnance et la concertation en cours est semée d'embûches. Le risque est grand que la ministre force à la mise en œuvre de contrats collectifs choisis par les employeurs avec obligation aux agent-es d'y souscrire (même si la couverture est moindre), ce qui briserait les solidarités entre actifs, actives, et retraité-es et ouvrirait largement la porte aux assurances privées au détriment des mutuelles.

Sandrine Charrier

Loi autonomie

Un message peu rassurant

Le 5 mai, le groupe des 9 a rencontré Vincent Léna, directeur de cabinet de la ministre déléguée en charge de l'autonomie.

D'emblée, il s'est voulu rassurant : *« la loi autonomie grand âge n'est pas enterrée »*. Le Premier ministre annonce un « chantier législatif » avec un cadre, une orientation, une trajectoire financière, articulés dans le PLFSS et le PLF. *« On peut avancer par petits bouts »*, affirme-t-il.

Le maintien à domicile serait privilégié, les Ehpad rénovés, mis en réseaux, adossés à l'hôpital. La création d'emplois et l'attractivité des métiers sont indispensables et l'état poursuivra ses efforts.

Vincent Léna fait l'éloge de la cinquième branche qui bénéficie d'un pilotage (la CNSA) et de sources de financement identifiées (à 90 % par la CSG). Et de préciser que si l'assurance maladie doit jouer tout son rôle, le maintien en autonomie dépasse l'approche santé, la cinquième branche devrait permettre de couvrir toute la complexité du dossier. Il se dit proche des avis des organisations syndicales sur la nécessité d'un Service public mais le voit plutôt comme un *« service à l'autonomie »* !

Le groupe des 9 a rappelé ses positions : prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie dans la branche maladie. Rendez-vous fin mai avec le cabinet sur la place des retraité-es dans la société.

Matthieu Leiritz

Capital décès

En 2015, le capital décès des fonctionnaires qui n'avaient pas atteint l'âge d'ouverture des droits à la retraite lors du décès, avait été honteusement réduit à un montant forfaitaire de 13 600 euros. Un décret du 17 février 2021 a rétabli la situation antérieure : pour les décès survenus depuis le 1er janvier 2021, le montant du capital est à nouveau égal à la dernière rémunération annuelle d'activité, indemnités accessoires comprises.

Complémentaire

Pour les agent-es de l'État, dès le 1er janvier 2021 et en attendant la mise en œuvre à partir de 2024 des obligations fixées par l'ordonnance, les ministères vont verser 15 euros à leurs agent-es fonctionnaires titulaires ou contractuel-les, mais uniquement aux actifs et actives, en guise de participation financière au paiement de leurs cotisations en complémentaire santé. On est très loin des 50 % annoncés, puisque le montant moyen d'une cotisation - en santé uniquement - est de 60 euros par mois.

Droit au logement

Un communiqué de l'association Droit au logement (DAL), signé par de nombreuses organisations - dont la FSU - dénonce l'article 1er bis A de la loi « sécurité globale » validée par le Parlement le 15 avril. Il pénalise les personnes sans logement et la pauvreté, et sanctionne lourdement l'occupation de locaux vacants : trois ans de prison et 45 000 euros d'amende. Les signataires saisiront le Conseil constitutionnel en lui demandant d'invalider cet article contraire à la dignité humaine, au droit au logement, au devoir de solidarité et à la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen.

Congrès SNUEP-FSU

Le SNUEP-FSU, fondé en 2001, tiendra en ce printemps son septième congrès national. Présent dans les lycées professionnels, il connaît régulièrement une belle progression. Le congrès sera l'occasion d'un renouvellement des instances dirigeantes du syndicat et d'un débat sur toutes les questions du syndicalisme de la voie professionnelle. Ainsi sera travaillée et mise en débat la perspective d'un rapprochement du SNUEP-FSU avec d'autres syndicats présents dans l'enseignement secondaire, comme le SNES-FSU.

Congrès ordinaire de l'EPA-FSU

L'EPA-FSU milite pour la création d'un pôle éducatif interministériel pour refonder les politiques publiques jeunesse et sports. Estimant que sa mise en œuvre depuis le 1er janvier 2021 n'est pas à la hauteur des revendications, il en fera le bilan lors de son congrès du 29 juin au 2 juillet 2021 à Noirmoutier, et fixera de nouvelles perspectives. Y sera également débattue sa place dans la FSU. Un congrès qui devrait aboutir à des propositions.

Congrès SNUTER-FSU

Le congrès du Snuter (FSU), qui regroupe les agent.es des collectivités locales, se tiendra du 29 juin au 2 juillet à la Grande Motte (Hérault).
Au menu : les orientations des quatre prochaines années face aux attaques gouvernementales contre la FPT (LTFP, loi 4 D…)
Mettre en place une nouvelle équipe essentiellement composée de nouveaux et de nouvelles militant.e.s afin de poursuivre le développement du SNUTER.
Préparer les élections professionnelles, malgré la situation sanitaire, en termes d'organisation et de structuration.

Chômage

Une situation inquiétante

Les chiffres du chômage publiés le 27 avril par la DARES et Pôle emploi sont mitigés. Le chômage reste très élevé mais n'a pas augmenté au premier trimestre 2021. Avec + 0.1 % on observe une quasi-stagnation du chiffre global de 6,4 millions de personnes.

Au vu de la situation économique liée à la crise sanitaire, les importantes mesures d'aides mises en œuvre par le gouvernement ne sont sans doute pas étrangères à ce résultat. En mars 2,3 millions de salarié-es du privé bénéficiaient ainsi toujours du dispositif d'activité partielle, soit 100 000 de plus qu'en février. Cependant, sur un an, le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi est en hausse significative : + 6,3 % pour la catégorie A et + 4,7 % toutes catégories confondues.
Concernant ceux et celles au chômage depuis plus d'un an, leur nombre a augmenté de 2,3 % au premier trimestre 2021. Sur un an, la hausse est de 13,1 %. Désormais plus de 50 % des chômeurs et chômeuses sont considéré-es comme étant longue durée. Publié le 31 mars dernier, le décret portant réforme de l'assurance chômage prévoit une baisse pouvant aller jusqu'à 50 % des allocations d'1,15 million de personnes concernées. La FSU, Solidaires et la CGT préparent conjointement un recours devant le Conseil d'État afin de contester ce décret et d'en obtenir la censure complète. Le mouvement d'occupation des théâtres qui conteste cette réforme, poursuit lui aussi sa mobilisation.



© TREVIERS/MAXPPP

Plus de 50 % des chômeurs et chômeuses sont considéré-es comme étant longue durée.

Valérie Soumaille

Salaire

Revalorisation des catégories C

Fonction publique : le salaire de 381 000 agent-es revalorisé à partir du 1er avril 2021 avec effet rétroactif au 1er janvier.

Malgré la revalorisation indiciaire qui découlait du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), la hausse du SMIC du 1er janvier a eu pour conséquence pour les agent-es de catégorie C au premier grade et aux échelons 1 à 4, et au deuxième grade et aux échelons 1 et 2, de voir leurs rémunérations brutes passer sous le SMIC.
Les agent-es rémunéré-es sur la base des indices 330 à 333 auront deux points supplémentaires au 1er janvier 2021. Celles et ceux rémunéré-es sur la base des indices 334 et 335, se verront attribuer un point supplémentaire. Ces points d'indice rentreront en ligne de compte dans la base de cotisation retraite, contrairement à l'indemnité différentielle qui jusque-là compensait ces situations. À partir du 1er janvier 2021, c'est donc un ajout de points d'indice qui les rattrapera. Toutes et tous les agents-es publics auront ainsi un traitement brut supérieur au SMIC jusqu'à la fin de l'année 2021. La valeur brute du point d'indice, gelée à 4,68 €, n'a pas été réévaluée depuis 2017, ce que la FSU dénonce. Le prochain rendez-vous salarial avec les partenaires sociaux est prévu au mois de juin 2021.

Pierre Garnier



© TREVIERS/MAJA

Fonction publique

Le télétravail sans cadre législatif

Alors que seulement 3 % des salarié-es pratiquaient régulièrement le télétravail depuis 2017, le travail à distance concernerait depuis le premier confinement 25 % des personnels. Dans la Fonction publique cette modalité s'est faite dans l'improvisation, en s'exonérant de tout cadre législatif.

La situation de travail à distance que vivent un quart des salarié-es depuis un an ne saurait être qualifiée de télétravail. En effet, le télétravail dans la Fonction publique a été défini au niveau réglementaire (décret du 11 février 2016) et encadré par plusieurs limitations : exercice régulier, volontariat, 3 jours maximum, prise en charge par l'employeur de l'équipement et de sa maintenance et des coûts induits. Face aux problématiques engendrées par le travail à distance, le gouvernement a modifié les textes et assoupli la modalité rendant ainsi son recours plus flexible. Un détricotage du cadre réglementaire qui ne résout pas les difficultés rencontrées par les personnels.

Détricotage du cadre réglementaire

Manque de matériel disponible et limitation de la bande passante du réseau ministériel, utilisation d'équipements personnels, stress, rupture avec le collectif de travail et les temps sociaux, isolement, modifications des tâches, coût financier, absence d'espace de travail adapté générant des risques pour la santé, l'impact sur les personnels est considérable.

La FSU n'a cessé de faire remonter les difficultés rencontrées par les salarié-es, notamment par le biais des CHSCT.

La réponse du ministère s'est réduite à s'assurer du fait que chaque personnel bénéficie d'un équipement.

La FSU est intervenue dans les CHSCT

Toutefois, afin que cet équipement ne puisse servir de justification pour que les services publics deviennent une administration numérique, la FSU porte dans le cadre de la négociation sur le télétravail dans la Fonction publique les revendications suivantes : une évaluation des risques induits, la consultation systématique des élu-es aux CHSCT, un décompte sur le temps effectué sans forfait imposé avec le maintien de la limitation aux trois jours par semaine et la prise en charge des frais (équipements, accès 4G).

Marie-Rose Rodrigues-Martins

L'ISP remplace l'ENA

Emmanuel Macron avait promis la suppression de l'École nationale d'administration (ENA) en février 2019, pour répondre au mouvement des gilets jaunes qui y voyaient un symbole de l'entre-soi des élites. Ainsi, le projet d'ordonnance de la haute fonction publique, prévoit que l'école qui forme les hauts fonctionnaires depuis 1945 sera remplacée le 1er janvier 2022 par l'Institut du service public (ISP). Avec pour mission d'assurer la formation initiale des futur-es dirigeant-es publics, rassemblés dans un tronc commun à treize écoles de fonctionnaires (ENA, INET, ENM, EHESP, EN3S, ENSP, ENAP, 4 écoles d'application de polytechnique, EOGN, ENS). Installé à Strasbourg, il ouvrira en 2022. Emmanuel Macron a promis que 1 000 places seraient créées dans des « prépas Talents », dédiées aux jeunes d'origines sociales ou de zones géographiques défavorisées préparant ces concours. Une allocation de 4 000 euros leur sera attribuée.

Désormais, les membres de l'Institut du service public seront "administrateurs de l'État pendant quelques années". Ils et elles auront "plusieurs emplois, plusieurs postes" et seront ensuite nommé-es dans différentes administrations quand jusqu'à présent, ils et elles sortaient de l'ENA et choisissaient la Cour des comptes, l'Inspection générale de l'administration, le Conseil d'État ou d'autres institutions.



© RIVIÈRE/MAJA

Congrès national du SNES-FSU du 17 au 21 mai

La situation sanitaire et les difficultés qu'elle engendre pour la tenue de débats collectifs, contraint le SNES-FSU à organiser un congrès en visio-conférence et à réduire le format des textes préparatoires.
Deux thématiques : les inégalités et la démocratisation scolaire ; la syndicalisation. La notion de démocratisation ouvre sur plusieurs sujets : éducation prioritaire, inégalités territoriales, école inclusive, dotation des établissements…
La syndicalisation traite de l'évolution de l'action du SNES-FSU dans le contexte post-loi de transformation de la Fonction publique, et de ce qui peut renforcer l'organisation (syndicalisation des catégories, liens avec les questions de métier et de pratiques professionnelles, avec la communication, rôle des sections d'établissement).

Baccalauréat

L'édition 2021 inégalitaire

Avec les circonstances exceptionnelles d'enseignement imposées par la pandémie, des cours en demi-jauge, l'enseignement à distance, des programmes lourds qui ne seront pas menés à terme, des contrôles en cours de formation qui n'ont pu avoir lieu dans l'enseignement professionnel… les aménagements d'épreuves annoncés ne répondent en rien aux inquiétudes des personnels et des élèves.

Pour la filière professionnelle, les épreuves ponctuelles des enseignements généraux sont maintenues mais seules les deux meilleures notes dans deux disciplines seront retenues. Les enseignant-es corrigeront donc des copies qui, pour moitié, iront à la poubelle ! Certaines épreuves professionnelles écrites des filières tertiaires et de certaines sections de la production par exemple, longues, à fort coefficient, et appréhendées par les élèves, ne bénéficient d'aucun aménagement. En CAP, l'oral du « chef-d'œuvre » est maintenu, tout comme le Grand oral pour le baccalauréat général et technologique – totem du « bac Blanquer » – alors que les élèves n'ont pu être préparés.


© RAYMOND MAJA

Grand oral pour le baccalauréat alors que les élèves n'ont pu être préparés.

Pour l'épreuve anticipée de français en Première du bac général et technologique, le nombre de sujets a été augmenté, ainsi qu'en Philosophie. Donner la possibilité aux jurys de choisir la meilleure note de Philosophie entre celle de l'épreuve et celle du contrôle continu est d'une grande désinvolture pour le travail des professeur-es ces derniers mois, et pour celui des correcteurs et correctrices.
Pour l'enseignement agricole, les aménagements se traduiraient par un copier/coller des mesures de l'Éducation Nationale, mais a priori sans augmenter le nombre de sujets, faute de moyens pour les réaliser…
Ce sont bien les enjeux politiques qui priment et l'affichage d'une réforme menée à son terme.

Sandrine Charrier

Lycées, collèges

Aménager les programmes

La dégradation de la situation sanitaire tout au long de ces derniers mois aura immanquablement des effets sur les apprentissages des élèves.

Les syndicats de la FSU sont intervenus à plusieurs reprises pour que le ministère s'engage dans un aménagement des programmes d'enseignement à la rentrée 2021, assortis de moyens complémentaires.

Un premier cycle de travail concernant cette réflexion conjoncturelle avait ainsi été acté entre les organisations syndicales, le ministère et l'inspection générale à partir du 3 mai.
Les organisations syndicales ont été averties vendredi 30 avril de l'annulation de ces rendez-vous. Un procédé cavalier, qui n'a été assorti d'aucune explication.

À l'initiative du SNES-FSU, l'intersyndicale SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNPI-FSU, SIA, SNIA-IPR-UNSA, UNSA-Education, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SUD-Education, SNALC s'est adressée au directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) pour insister sur le caractère urgent de la réflexion collective sur un sujet aussi central pour l'exercice du métier. Pour l'intersyndicale, il est essentiel de proposer des solutions au plus près de ce qu'il est possible de faire sur le terrain, tant pour les personnels que pour les élèves.
L'intersyndicale demande la reprogrammation des réunions dans les plus brefs délais, de façon à pouvoir tenir les professeur-es au courant avant les congés d'été.

S. C.

Psychologues

Proposition de loi inquiétante sur la création d'un ordre

Le 7 avril 25 député-es de LR (Les républicains) ont porté une proposition de loi sur la création d'un ordre de psychologues.

L'article unique de la proposition de loi a pour objet la création dans le code de la santé publique d'un titre VII consacré à la profession de psychologue. Les psychologues seraient intégré-es au Code de la Santé Publique (CSP), sous la tutelle du ministère de la Santé ignorant ainsi la diversité de leurs champs d'exercice et de leurs référentiels professionnels. Y sont précisées les missions des psychologues et le mode de fonctionnement.

Concernant ces missions, la FSU s'inquiète de ce qu'elles prévoient. Le 10 mars dernier un arrêté était publié stipulant que le parcours de bilan et d'intervention précoce prévu à l'article L. 2135-1 du code de la santé publique peut inclure des prestations d'un psychologue qui propose un programme individualisé d'intervention fonctionnelle sur la base de l'évaluation initiale.

Concrètement, pour un enfant présentant des troubles « neuro-développementaux », l'assurance maladie propose un parcours de bilan et intervention précoce dans lequel un-e psychologue peut intervenir.

Cet arrêté fixe les conditions de "formation" des psychologues qui interviennent dans ce parcours. Les outils qui y sont proposés encouragent très fortement l'approche de thérapies cognitivo-comportementales (TCC).

Une véritable offensive idéologique qui a créé une indignation chez les psychologues, l'approche des TCC ne pouvant être une fin en soi, un gage de performance ou une unique manière d'accompagner les personnes. Un rassemblement a eu lieu le 2 mai à Montreuil afin de dénoncer cette offensive idéologique. La FSU demande le retrait de ce projet de loi, inapproprié et dangereux.

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Loi Molac

Protéger les langues régionales

L'Assemblée Nationale a largement adopté le 8 avril la proposition de loi Molac relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

Concrètement l'enseignement des langues régionales devrait être inscrit dans les horaires normaux comme le stipule l'article 3, et il sera désormais possible d'utiliser des approches immersives au sein de l'Éducation nationale, c'est-à-dire d'aller au-delà des 50 % qui régissent aujourd'hui l'enseignement bilingue public, ce qui permet à l'École publique d'occuper un nouveau terrain, pré carré jusqu'ici de l'enseignement associatif de statut privé (Calandreta, Bressòla, Diwan, Ikastola…).

Si la loi apporte de réelles avancées en termes de visibilité des langues régionales et rebat les cartes dans le débat sur celles-ci, encore imparfaite, elle soulève des questions. Celle de la priorité à donner au Service public, en particulier sur la question de la participation financière à la scolarisation dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association. Celles du budget et des dotations, en créant des postes d'enseignant-es bilingues pour assurer l'initiation dans les écoles primaires publiques afin d'étendre l'enseignement des langues régionales dans les territoires, et en préservant l'enseignement optionnel dans le second degré mis à mal par les réformes successives. Celle de moyens spécifiques afin de ne pas mettre en concurrence filière bilingue et monolingue. Enfin celle d'une nécessaire augmentation des postes aux concours, des moyens pour la formation des enseignant-es et pour l'information des familles.

Pierre Garnier

Un critère dossier parcours sup inacceptable

Après les mentions voyage linguistique ou engagement extra-scolaire qui créeraient une concurrence entre les candidat-es dans parcours sup, certains lycées, en particulier du privé, proposent de faire du 100 % des cours en présentiel un nouveau critère de classement.

Si l'objectif de Parcours sup de cristalliser les inégalités en jouant sur la réputation de l'établissement a été dénoncé par la FSU, ce nouveau critère marque un cran supplémentaire dans l'inégalité de traitement des dossiers.

Le SNES-FSU a demandé au ministère de l'enseignement supérieur d'intervenir pour condamner cette mention et interdire sa prise en compte comme critère de classement dans le tri des dossiers.

Interdiction d'utiliser l'écriture inclusive

La FSU mobilisée pour l'égalité homme-femme et la lutte contre l'invisibilité des femmes considère que la circulaire contre l'utilisation de l'écriture inclusive est un écran de fumée destiné à relayer au second plan l'inaction du ministre Jean-Michel Blanquer concernant les réponses nécessaires à apporter à l'École sous covid. L'écriture égalitaire ne peut se réduire à la simple utilisation du point médian. Elle est une des réponses, parmi d'autres, pour lutter contre les inégalités dont sont victimes les filles et les femmes.

En la caricaturant, le ministre traduit sa méconnaissance de ce qu'est le langage inclusif. Une diversion ? Pas que…

AESH en grève le 3 juin

L'intersyndicale CGT Educ'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation appelle à une nouvelle journée de grève le 3 juin.
La journée nationale d'action du 8 avril dernier, où les AESH ont été très nombreuses et nombreux à se mobiliser, a permis d'alerter sur la situation subie par ces personnels.
Mais aucune annonce n'a été faite sur la reprise des discussions, aucun calendrier de concertation pouvant laisser croire à la disponibilité du ministère à tenir ses engagements sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une revalorisation salariale des AESH.
Face à ce mépris, Il y a urgence à augmenter les salaires et garantir la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail, abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens. Le métier d'AESH doit être reconnu par un véritable statut de la FP. Enfin un recrutement massif doit être effectué afin d'accompagner qualitativement le nombre croissant de notifications.
L'intersyndicale appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se joindre à cette journée de mobilisation aux côtés des AESH et invite les associations de parents à soutenir les exigences portées pour l'amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.
Elle appelle à la tenue d'intersyndicales pour préparer et réussir la journée de grève du jeudi 3 juin, et d'assemblées générales des personnels pour construire les suites de la mobilisation.

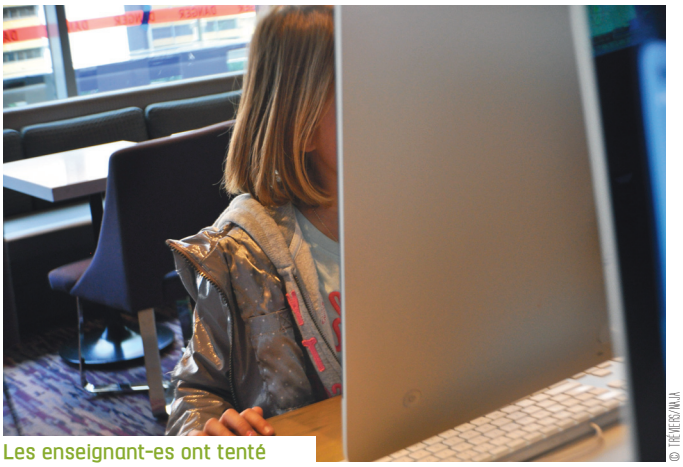


© MIRA/MAJA

Enseignement à distance

La continuité pédagogique mise à mal

Pour la FSU, le confinement instauré en avril n'a pas été mieux anticipé dans l'Éducation nationale que celui de mars 2020, et a plongé élèves, familles et personnels dans la même situation d'urgence que l'an passé.
Remis en place pour une semaine, l'enseignement à distance a été empêché par le bug géant du lundi 5 avril au matin qui a rendu impossible toute communication entre élèves et professeur-es. Alors que de nombreuses familles sont restées sans équipement depuis mars 2020, l'administration n'a su que proposer des applications d'e-learning incompatibles avec les téléphones portables des élèves. Les enseignant-es ont tenté de nouveau de garder le lien coûte que coûte avec leurs élèves pour limiter les effets des inégalités consécutives au travail hors de la classe.
Le 26 avril, alors que la FSU



© TÉTÉMÉDIA/MAJA

Les enseignant-es ont tenté de nouveau de garder le lien coûte que coûte avec leurs élèves.

réclamait des recrutements supplémentaires et des organisations de cours en petits groupes, le retour en classe en primaire s'est effectué avec les mêmes protocoles sanitaires. La pandémie générant un accroissement du nombre de personnels absents, testés positifs, cas contacts ou placés en ASA, les non remplacements entraînent des répartitions d'élèves dans d'autres classes, créant des brassages pourtant en contradiction avec le protocole sanitaire. Des cours sont annulés et des élèves contraints de rester chez eux. Quant aux tests pour tou-tes et à la vaccination des personnels, cela peine à se mettre en œuvre.

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Laïcité

Exercice du culte à l'université

Le projet de loi sur le respect des principes de la République ressort durci de son examen par le Sénat. Il a été l'occasion de vifs débats.
Cela a été notamment le cas autour de l'adoption d'une nouvelle disposition interdisant l'exercice du culte dans l'enceinte d'une université. Ne concernant pas seulement les salles de cours ou les amphithéâtres, elle peut également s'appliquer dans les couloirs ou encore les sanitaires. Un amendement exclut du champ de l'article les établissements de l'enseignement supérieur d'Alsace-Moselle et les locaux mis à disposition des aumôneries.
Les principales critiques des opposant-es à cet article ont porté sur le fait qu'écarter de l'espace public toute forme d'expression religieuse ne correspondait pas à l'esprit de la loi de 1905. Elles ont aussi porté sur le fait que les présidents d'université avaient déjà tout pouvoir d'interdire les manifestations religieuses dans les règlements intérieurs et que la réalité du phénomène était d'une quarantaine de cas d'atteintes à la laïcité constatés dans les universités publiques, pour 1,6 million d'étudiant-es. Alors que les facs sont fermées, que les étudiant-es sont nombreuses et nombreux à ne pas avoir de quoi se nourrir, que les décrochages scolaires et les tentatives de suicides augmentent, les préoccupations sénatoriales apparaissent bien décalées de la réalité.

Valérie Soumaille


© TRAVERS/AFP

Enseignement supérieur

Un climat délétère

Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, l'insuffisance persistante des moyens, le développement de la précarité et la mise en œuvre obstinée de réformes inacceptables s'ajoutent aux errements en matière de politique sanitaire.

La prochaine rentrée universitaire, dans un climat délétère, pollué par les attaques répétées contre les libertés académiques, les statuts et les instances de représentation, ainsi que les dérives autoritaires et les insinuations idéologiques traduisent la volonté gouvernementale de « *mettre au pas* » le monde universitaire. La publication à marche forcée des décrets d'application de la LPR (loi de programmation de la Recherche), qui vont accroître la précarité tout en accentuant le déclin de la recherche publique en France, confirme le complet décalage entre les priorités du ministère et les besoins urgents des personnels, des étudiant-es, et plus généralement de la population

En dépit des dénégations du ministère, le décrochage lié à l'enseignement distanciel est réel, notamment en licence, les conditions matérielles du distanciel sont encore insuffisantes, et dénoncées par les syndicats de la FSU (SNASUB, SNCS, SNESUP). Examens reportés d'un mois, vacances universitaires non-alignées sur les vacances scolaires et refus d'autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants, prolongation des contrats doctoraux et de recherche insuffisamment financée… une fois de plus, les personnels doivent assumer seuls.

Préparer la rentrée

Pour la FSU, une rentrée de septembre en présentiel pour tous et toutes les étudiant-es, entièrement sur site et pour la totalité des formations, doit se préparer très en amont. Les failles du système d'enseignement supérieur qui, année après année, accueille toujours plus d'étudiant-es avec toujours moins d'argent public, ne peuvent non plus être ignorées.

La FSU revendique, en plus des postes nécessaires pour réduire le volume des heures complémentaires et vacations, la création, dès à présent et d'ici la rentrée, de 2000 postes supplémentaires d'enseignant-es et d'enseignant-es chercheur-es.

Matthieu Leiritz

Auto-test dans les lycées

L'organisation de sessions hebdomadaires d'autotests dans les lycées pose problème. D'une part, en raison des demi-jauges, le temps pour les cours est réduit et celui pour les tests risque de manquer. D'autre part les locaux réservés à cet usage peuvent ne pas exister et enfin les personnels volontaires – il n'y a qu'une infirmière pour mille élèves et il faut prévoir deux séquences de trente minutes par classe – ne seront pas en nombre suffisant pour la formation prévue à ces autotests. Les conditions dans lesquelles les autotests seront utilisés dans les établissements, précisées dans un courrier envoyé aux personnels de direction par la secrétaire générale du ministère et le directeur de l'enseignement scolaire nécessitent une organisation lourde. Irréalisable selon plusieurs syndicats de personnels de direction.

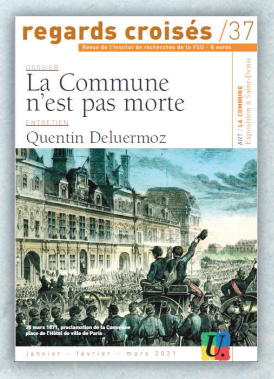
Projet de programme maternelle 2021

Le SNUipp-FSU a été destinataire du projet de programme 2021 pour l'école maternelle.
À sa lecture, il apparaît que les propositions de la note du conseil supérieur des programmes ont été revues à la baisse. Toutefois certains éléments entérinent l'orientation de Jean-Michel Blanquer de réduire l'école maternelle à un simple cycle de préparation au CP.
Si les grands principes qui fondent la spécificité de la maternelle sont rappelés en préambule,
le ministère engage sa révision du programme, sans consultation élargie, ni recherche du consensus.
L'équilibre des missions de la maternelle est remis en cause au profit de la préparation du CP et de ses tests d'entrée.
L'anticipation précoce d'apprentissages formels est renforcée autour des « fondamentaux », au risque de renforcer les inégalités scolaires.
Lors d'un groupe de travail au ministère sur le projet, le SNUipp-FSU a donné ses éléments d'analyse. Une nouvelle version du projet doit être proposée. Le SNUipp-FSU portera ses amendements sur le texte lors du conseil supérieur de l'éducation (CSE) fin mai.
Il continue d'informer la profession. Dans le cadre de sa campagne, il organise un colloque « Voir grand pour les petits » le 1er juin. L'occasion de rappeler que le devenir de l'école première ne peut se définir sans les pédagogues, les partenaires de l'école, et toute la recherche et d'affirmer des choix collectifs en faveur d'un métier enseignant de conception et d'une école première émancipatrice.



© TRAVERS/AFP

IR U. L'Institut de recherches de la FSU vous propose ses nouvelles publications



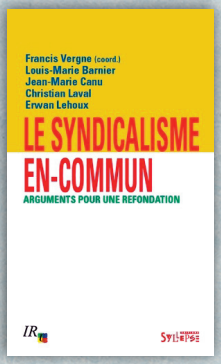
Revue Regards croisés n° 37 (8 €, port compris)

Dossier : La Commune n'est pas morte

Jean-Louis Robert, Claudine Rey, Mathilde Larrère, Roger Martelli, Michèle Audin, Jean-Francois Dupeyron, Pierre Sauvêtre, Anne Yanover : regards croisés sur la Commune et son héritage politique et militant. Grand entretien avec Quentin Deluermoz. Découverte du musée de Saint-Denis

En cette année du 150e anniversaire, un numéro exceptionnel pour mieux mettre en lumière et mieux comprendre ses aspirations démocratiques et sociales.

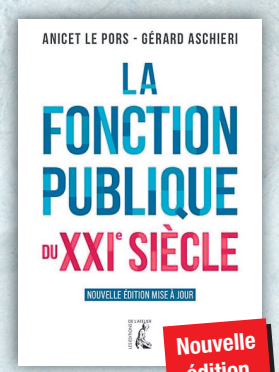
Le syndicalisme en commun (7 € + 2 € de port)



Francis Vergne (coord.), Louis-Marie Barnier, Jean-Marie Canu, Christian Laval, Erwan Lehoux

Ce livre collectif s'inscrit dans la lignée des travaux et des publications du chantier « Politiques néolibérales et alternatives syndicales » de l'Institut de recherches. Il s'attache à repenser les conditions de l'action collective et en tirer les conséquences idéologiques et stratégiques pour le syndicalisme. Le chantier a développé ces analyses et propositions dans trois ouvrages précédents : La fabrique de l'employabilité, quelle alternative à la formation professionnelle néolibérale ? (2014), Demain le syndicalisme : repenser l'action collective à l'époque néolibérale (2016) et N'attendons pas la fin du monde : mouvement social et alternatives (2019). Les auteurs proposent ici à la fois une synthèse et un prolongement pour faire appel au débat et la refondation du syndicalisme.

Collection « Comprendre et Agir » - *Éditions Syllepse – 100 pages.*



La Fonction publique au XXIe siècle (22 € + 2 € de port)

Anicet Le Pors, Gérard Aschieri

La crise sanitaire a montré le rôle indispensable des services publics. L'engagement des personnels hospitaliers comme enseignants, leur capacité d'initiative ont permis à la société de tenir face à la pandémie. Et si la fonction publique était un outil moderne pour traduire dans le quotidien les idéaux de liberté, d'égalité, de justice et de sauvegarde de la planète ?

Ce livre restitue les éléments historiques et actuels qui donnent sens au travail et au statut des six millions d'agents employés par l'État, les collectivités territoriales et les hôpitaux. Sans dogmatisme, il met en lumière les débats actuels pour que chacun puisse se faire une idée des évolutions nécessaires au-delà des dénigrements habituels. À condition de sortir d'une vision de la fonction publique uniquement budgétaire ou managériale.

Éditions de l'Atelier – 230 pages.

Apprendre à lire (16 € + 2 € de port)



Sous la direction de Paul Devin et Christine Passerieux

Consignes prescriptives, manuel officiel, directives méthodologiques…, jamais un ministère n'avait fait preuve d'autant d'autoritarisme pour imposer une méthode d'apprentissage de la lecture. Au prétexte d'une vérité scientifique qui est pourtant bien loin de faire l'unanimité des chercheurs, les enseignant-es sont contraint-es à se focaliser sur les aspects les plus mécanistes de l'apprentissage au mépris des enjeux culturels centrés sur la compréhension et les usages sociaux de l'écrit. Cinq chercheurs, militants ou praticiens vous proposent de redonner à l'enseignement de la lecture ses perspectives émancipatrices : permettre à chaque citoyen-ne d'accéder à l'écrit pour penser, s'émouvoir, échanger, comprendre et agir.

Éditions de l'Atelier – 144 pages.

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne : www.institut.fsu.fr ou en écrivant à Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60
Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Régions et départements : quel rôle dans l'après crise ?



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

© TRÉVIERS/IAU

Appelées à se renouveler en juin prochain, les assemblées régionales et départementales vont jouer un rôle important dans la sortie de crise.

Les élections régionales et départementales se dérouleront le 20 juin 2021 pour le renouvellement des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées régionales. S'il y a lieu, un second tour sera organisé le 27 juin 2021. Quels en sont, d'un point de vue syndical, les principaux enjeux dans le climat actuel de crise sanitaire, économique, sociale voire démocratique ?
Dans une France historiquement centralisée, les tensions entre pouvoir central et pouvoirs décentralisés n'ont jamais cessé. Mais depuis les années 1980 et les premières lois dites de décentralisation, la tendance lourde est au transfert de compétences aux assemblées territoriales au détriment du pouvoir parisien. Plusieurs questions se posent dans une période très particulière : quelles politiques publiques au service des citoyen-nes dans le contexte spécifique de la crise sanitaire, sociale et démocratique : bilan et grandes tendances ? Alors que le syndicalisme, dans un dialogue difficile mais fructueux avec le monde associatif

...

...

que ce soit, avec FSU, CGT, Solidaires entre autres dans le cadre de *Plus jamais ça* ou dans celui du Pacte pour le pouvoir de vivre avec la CFDT, tente de dégager des pistes d'alternatives pour le monde d'après la crise, en quoi les collectivités territoriales peuvent-elles constituer des avants gardes dans l'action pour la solidarité sociale et la sûreté environnementale ? Les agent-es de la Fonction publique territoriale font partie des troupes « de première ligne » particulièrement engagées sur ces questions, et dont l'implication reste peu ou pas reconnue en termes de salaires, de conditions de travail, de formation et de recrutement. Ce dossier veut aussi leur donner la parole. Enfin, même si, contrairement aux pays fédéraux comme l'Italie, l'Allemagne ou l'Espagne, la vie politique française reste dominée par des figures nationales, les carrières et les ambitions naissent de plus en plus de parcours d'abord locaux, d'où le rôle prépondérant de figures de « grand-es élu-es », président-es de conseils régionaux ou départementaux, dont le mandat local constitue une étape dans la marche vers de plus grandes responsabilités.
En ce printemps 2021, les élections locales sont la dernière consultation avant les échéances nationales de 2022, dans un climat politique tendu, et sous la pression de forces nationalistes ambitieuses également dans les territoires locaux.

Régions et départements : un état des lieux



© TREVERSONJA

Avec la loi de décentralisation de 1982, les régions assument la gestion des lycées et les départements celle des collèges.

À la veille des élections de juin, petit tour d'horizon sur ces collectivités qui, avec les communes et les intercommunalités, forment les strates principales du mille-feuille administratif français.

Respectivement nés en 1790 et réapparues en 1976 en substitution des anciennes provinces de l'Ancien régime, départements et grandes régions voient leurs compétences croître au rythme de plusieurs lois dites de décentralisation : lois « Defferre » en 1982, « acte 2 » en 2003, loi « Notre » en 2015 puis projet de loi « 4D » en 2020 pour « décentralisation, déconcentration, différenciation et dé-complexification ». Le principe en est apparu au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale : en 1947 est publié « Paris et le désert français » du géographe français Jean François Gravier, ouvrage à l'impact considérable. La thèse principale en est, dans un contexte de difficile reconstruction du territoire, l'assèchement du dynamisme démographique et économique français par une trop forte centralisation des pouvoirs décisionnels dans la capitale. Cette idée d'une captation de l'essentiel des ressources par Paris, attribué à la tradition monarchiste puis « jacobine » et bonapartiste, réactivée par la Cinquième République en 1958, nourrit les projets de réforme, notamment dans la Gauche politique, dans les années 60, avec le provocateur rapport « Décoloniser la province » écrit par le jeune Michel Rocard à l'occasion des Rencontres socialistes de Grenoble en 1966.
Avec la victoire de la Gauche en 1981, le mouvement de transfert de compétence de l'État vers les collectivités locales est lancé, et ne sera plus remis en cause, à de rares exceptions près, par aucun gouvernement ou aucune majorité parlementaire. Ainsi les 100 départements (96 métropolitains et 4 Outre-Mer) reçoivent la responsabilité de l'action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active), des infrastructures (ports, aérodromes, routes départementales), de la gestion des collèges, et de l'aide aux communes.
Les 13 « grandes régions » (contre 22 avant le regroupement de 2014) exercent principalement leurs compétences dans les domaines suivants : développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, gestion des lycées, formation professionnelle. Le débat entre les mérites et les

Grandes régions : quel bilan ?

La loi du 16 janvier 2015 a réduit le nombre de régions en métropole de 22 à 13, en fusionnant 16 anciennes régions entre elles. L'Île-de-France, la Bretagne, les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse ne furent pas concernées, ainsi que les régions d'outre-mer. Objectifs alors affichés : réduire le coût de fonctionnement en supprimant des doublons, améliorer la lisibilité du système administratif, créer des régions d'une puissance économique plus grande dans la compétition internationale. Selon la Cour des comptes, les dépenses de fonctionnement des régions, loin de baisser, ont connu une croissance de deux milliards d'euros entre 2015 et 2018, celles des régions fusionnées augmentant trois fois plus vite que celles des régions inchangées… Localement, ces régions créent plutôt un sentiment d'éloignement des citoyen-nes : récemment, les déclarations du président de la Région Grand Est appelant à son démantèlement n'ont ainsi pas ému grand monde.

limites de la décentralisation irrigue la vie politique en France, sans nécessairement recouper Droite et gauche, et traditionnellement posé entre « Jacobins » centralisateurs et « Girondins » décentralisateurs. Les un-es vantent les mérites d'une égalité de traitement des citoyennes sur tout le territoire et les dangers du retour au pouvoir de notables locaux, les autres leur opposent l'équité c'est-à-dire la prise en compte des spécificités locales et l'importance d'une vie démocratique locale, à proximité des gens. Reste que la France n'a rien d'un État fédéral, loin de l'Espagne, de l'Italie ou de la République fédérale d'Allemagne : ainsi les budgets et les compétences des départements ou régions, même grandes, n'ont – encore ? – rien à voir avec ceux et celles des « communidades autonomas », des « regione » ou « landers ».

Face à la crise sanitaire

En première ligne face à l'épidémie de Covid-19, les régions ont montré très tôt leur capacité à agir. Si elles n'ont pas de compétences en la matière, la crise pourrait bien leur dessiner pour l'avenir un travail renforcé avec les agences régionales de santé (ARS).

Coordonnées au plus près du terrain et vivant des situations très diverses, du Grand Est à la Réunion, elles ont joué un important rôle d'alerte pour anticiper des difficultés, et agi directement sur l'épidémie notamment par une commande de masques qui a marqué les esprits au printemps 2020. En demande de plus de pouvoir d'agir, elles ont obtenu 600 millions d'euros de l'État en crédits d'investissement pour participer à la relance attendue en matière d'emploi, de formation, de transport et d'économie…

Les départements se sont aussi mobilisés diversement à de nombreux niveaux : soutien aux artisans et agriculteurs pour subvenir aux besoins alimentaires, accompagnement pour le maintien à domicile et à l'accueil d'urgence en établissements, distributions de masques et campagnes de test, soutien au tissu associatif et à la lutte contre la précarité alimentaire. Sur le plan économique, des entreprises locales ont pu être aidées.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, l'enjeu est de préserver l'exercice des mesures d'aide éducative à domicile. Dans celui de la petite enfance les consultations sont maintenues pour les nourrissons, les suivis de grossesse et la planification familiale. Des visites à domicile et des interventions des travailleurs sociaux répondent toujours aux situations d'urgence. Le versement des prestations aux allocataires (RSA, APA, PCH) est assuré ainsi que le renouvellement automatique pour les personnes en fin de droit.

La continuité des services est assurée, en lien avec les services de l'État : acteurs et structures mobilisés grâce au télétravail peuvent ainsi poursuivre une mise à l'abri en cas de besoin. Des ordonnances de placement provisoire peuvent être rendues par les magistrat-es pour garantir la protection d'enfants en danger, la collectivité départementale en charge de la protection de l'enfance les accueillant.

« Une crise ne se gère pas depuis Paris. Il faut un cadre national et des déclinaisons territoriales » résume un président de région. Une action dans laquelle les services publics de proximité ont tout leur rôle à jouer.



La continuité des services, ici en matière de transport, a été assurée par les collectivités.

© TREVIERS/AAJA

Formation professionnelle : un outil d'émancipation

Même si les régions ont perdu la compétence sur l'apprentissage, et que le budget emploi formation de celles-ci a baissé de près d'un milliard d'euros en 2020, elles restent chef de file sur la formation professionnelle. L'emploi et formation est leur troisième poste de dépense en 2020 avec 11,1 % derrière les transports et l'enseignement.
Pour définir et mettre en œuvre la politique régionale de formation professionnelle, la Région dispose d'outils de programmation notamment le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), qui demeure l'outil le plus important. Il est généralement réactualisé suite au renouvellement du conseil régional. Avec son expertise et sa connaissance dans les domaines de formation initiale mais aussi dans le domaine de la formation continue des adultes, de l'orientation, ou de l'accompagnement des publics en difficultés, la FSU a tout son rôle à jouer dans l'écriture du CPRDFOP. L'enjeu des élections régionales est donc un enjeu majeur pour la FSU. Ses représentant-es au niveau régional devront aller discuter avec les futur-es élu-es pour défendre leur conception de l'orientation, de la formation et du développement de l'emploi en région ainsi que la place essentielle des services publics dans ces domaines. L'enjeu est que les régions développent des formations professionnelles qualifiantes ne se résumant pas en adaptations à de soi-disant besoins locaux. La formation professionnelle comme l'Éducation en général doivent être un bien public accessible à toutes et tous et notamment aux publics les plus fragiles.



© TRÉMERS/MAJA

Les agent-es de la Territoriale en première ligne



© TRÉMERS/MAJA

Les collectivités ont dû gérer comme elles le pouvaient les hésitations du gouvernement pendant la crise sanitaire.

Pendant le confinement ce sont parmi les premier-es de corvée près d'1 million d'agent-es des collectivités territoriales, figurant en majorité dans le bas des échelles salariales, qui ont assuré la continuité des services de proximité essentiels.

Ces salarié-es, fonctionnaires, contractuel-les ou vacataires ont été en première ligne pour remplir leurs missions de transports scolaires et urbains, protection civile, gestion de l'eau, ramassage des déchets et travaux de voirie, aide aux personnes âgées, services de soins à domiciles, démarches d'état civil, PMI et protection de l'enfance. Ces missions essentielles ont été assurées par des agent-es en majorité de catégorie C, dont les salaires se situent souvent au bas des grilles, parfois mal équipé-es et/ou non protégé-es face au virus, et bien souvent « corvéables » à merci.

Une gestion au jour le jour de la crise

Alors que les entreprises privées bénéficiaient de dispositifs immédiats, les collectivités ont dû gérer comme elles le pouvaient les hésitations du gouvernement : autorisations spéciales d'absence tardives voire même refusées, jour de carence et congés imposés ou compte d'épargne-temps (CET) ponctionné autoritairement, flou sur l'attribution de la prime et reconnaissance limitée du covid en tant que maladie professionnelle. Quant au télétravail, évolution « tout numérique » qui risque de creuser davantage les inégalités, il ne

concerne dans la FTP que les personnels ayant essentiellement des tâches administratives.
Les remontées du terrain ont permis au SNUTER-FSU d'évaluer les difficultés rencontrées par les agent-es et d'intervenir partout où les collectivités interprètent les injonctions nationales en imposant leur propre cadrage. Cadrage qui risque de se resserrer avec la loi de transformation de la Fonction publique.

Les effets de la loi de transformation de la fonction publique

Cette loi, loin d'améliorer les services publics et les conditions de travail des agent-es, en organise l'affaiblissement, la casse et précarise les personnels à travers notamment des dispositions régressives de la loi du 6 août 2019 sur le temps de travail, le droit de grève et le recours accru au contrat.
Alors que l'enseignement à tirer de cette crise devrait être de ne plus considérer le service public comme un coût mais d'y voir une protection pour notre modèle social français, le gouvernement persiste dans son orientation.
Réunies le 7 avril 2021, les organisations syndicales CGT-FDSP, FA-FTP, FSU territoriale et SUD CT ont dans un communiqué de presse unitaire demandé l'abrogation de cette loi de "Destruction de la FP". Elles revendiquent le respect des accords sur le temps de travail, le respect du droit de grève, le maintien et renforcement des CHSCT. Elles rappellent que sans ces instances qui ont permis la mise en place de plans de continuité, l'obtention de matériel de protection (masques, tenues, …), les conséquences du premier confinement auraient sans doute été plus catastrophiques pour les agent-es et par voie de conséquence sur les usagers et usagères.
Le service public vient, de nouveau, de faire la preuve qu'il est un amortisseur de crise. Il faut reconnaître sa singularité afin d'affirmer son rôle essentiel pour le pays. Amortisseur de crise, il se définit également par les biens communs (santé, culture, sport, éducation, ...) indispensables à l'activité économique, à la cohésion sociale et au bien-être de toutes et tous.

Des laboratoires sociaux et environnementaux

La crise sanitaire a souligné les failles du mode de développement actuel, fondé sur la financiarisation économique, la mondialisation et le productivisme, modèle dont dans les faits le pouvoir actuel est un ardent partisan. Quel rôle peuvent jouer les collectivités pour d'autres voies, axées sur la transition écologique et la justice sociale ?

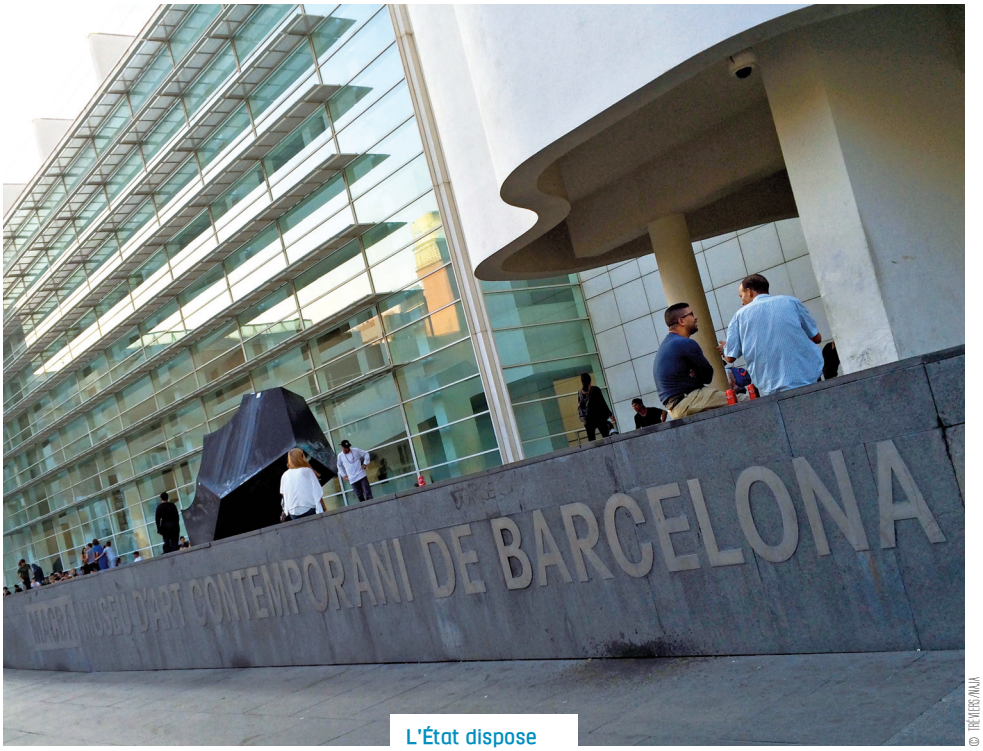
C'est d'abord une question de possibilité légale : la réforme de 2015 (loi NOTRe) a supprimé, sauf pour les communes, la clause de compétence universelle qui donnait aux collectivités locales la possibilité de s'emparer de toutes les thématiques qui présentent un intérêt public local dès lors qu'elles n'empiètent pas sur les compétences attribuées par la loi à l'État ou à une autre collectivité territoriale.
La baisse des dotations financières de l'État prive les collectivités de beaucoup de ressources et donc de capacités d'agir. Cependant, par conviction ou stratégie électorale, de nombreuses régions et de nombreux départements se veulent pionniers dans certains domaines. Ainsi, par souci de justice sociale, plusieurs départements, essentiellement à majorité de Gauche et écologiste, comme la Meurthe et Moselle ont instauré et maintenu la gratuité des transports scolaires au collège, certaines grandes régions celle des manuels scolaires pour les lycées. Dans un double souci de justice sociale et de lutte contre les effets environnementaux du transport routier, les régions peuvent pratiquer des tarifs avantageux dans les lignes régionales de chemin de fer. Certains départements ruraux affichent leur volonté de mener la transition écologique sur leur territoire en s'appuyant sur la politique sociale, l'une de leurs compétences principales : l'Ardèche oriente ainsi son action vers la lutte contre la précarité énergétique, d'autres favorisent dans leurs appels d'offres à destination des cantines de collègues ou de lycées les productions agricoles locales – les « circuits courts » - afin de limiter la dépense d'énergie dans les transports. D'autres encore privilégient la rénovation énergétique des bâtiments départementaux, avec des projets de collèges ou de lycées qui produisent eux-mêmes leur énergie, trient leurs déchets et les recyclent… Outre ces politiques alliant solidarité et transition écologique, les collectivités peuvent également agir sur les structures, en refusant l'externalisation des prestations aux entreprises privées par la création ou le rétablissement de régies publiques, tant dans les transports que la restauration par exemple. Ce seront là des enjeux importants des prochaines élections départementales et régionales.

Par conviction ou stratégie électorale, de nombreuses régions et de nombreux départements se veulent pionniers dans certains domaines.



© PHILIP PLISSON

Paco Garcia : « Pour une Espagne fédérale unie »



© TREVERS/AWAA

La France reste une exception en Europe par sa centralisation. Comment les syndicats étrangers vivent-ils la régionalisation dans leur pays ? Réponse de Paco Garcia, secrétaire général de la FECCOO, la fédération enseignante des commissions ouvrières.

La France est un État qui reste largement centralisé : qu'en est-il de l'Espagne ?

La constitution espagnole reprend dans son dispositif le modèle d'État autonome et décentralisé. En ce sens, l'Espagne compte 17 communautés autonomes et 2 villes (Ceuta et Melilla) avec des transferts administratifs complets.

Les Communautés autonomes jouissent d'un haut niveau d'autonomie politique et de compétences, semblable à celui des Länder allemands ou des États-Unis.

L'Espagne ne possède pas à 100 % les caractéristiques d'un État fédéral, elle continue d'être un État constitué de communautés autonomes. Les conditions qui lui manquent pour être un État fédéral sont les suivantes : d'une part, l'absence d'un forum territorial où les États – ou CC.AA. – se réunissent pour débattre. D'autre part, l'État dispose des instruments pour éviter l'abus de pouvoir des Communautés et des régions, mais il n'existe pas de grands outils pour coopérer tous ensemble.

L'État dispose des instruments pour éviter l'abus de pouvoir des Communautés et des régions, mais il n'existe pas de grands outils pour coopérer tous ensemble.

Du point de vue syndical, êtes-vous favorable à des pouvoirs accrus dans vos régions ?

La FECCOO parie sur un État fédéral qui envisage à la fois la décentralisation dans les régions et la cohésion entre elles. Nous sommes un État régional, mais nous parions sur le fédéralisme, c'est-à-dire sur un État fédéral qui rend égales les compétences des communautés et assure la solidarité de l'État.

Cependant, la décentralisation des compétences a entraîné un plus grand rapprochement des niveaux d'éducation.

L'Espagne, récemment, semblait au bord de l'explosion avec le mouvement nationaliste catalan : où en sommes-nous ?

Du point de vue du syndicat, nous ne parions pas sur des mouvements indépendantistes qui brisent l'unité politique du pays et provoquent des ruptures insurmontables dans la coexistence quotidienne.

Nous parions sur une Espagne fédérale unie.

L'État espagnol est fondé sur le principe de l'autonomie territoriale

La Constitution de 1978 rappelle l'unité indissoluble de la nation espagnole, tout en garantissant le droit à l'autonomie des nationalités et régions qui la composent, et la solidarité entre elles.

Dix-sept Communautés autonomes constituent ainsi l'Espagne.

Si l'État a le pouvoir économique et les compétences de politique étrangère et de protection du territoire national, les Communautés autonomes ont des pouvoirs législatifs et l'autonomie politique dans le cadre de leurs compétences et territoires. Leur action est toutefois très encadrée, voire restreinte, puisqu'elle ne doit créer quelconque discrimination ou déséquilibre de traitement entre citoyen-es espagnol-es, ni impacter l'ensemble du territoire espagnol.

Autonomie ou indépendance ? C'est la question que posent de manière récurrente les Catalan-es. Le référendum organisé le 1er octobre 2017 en Catalogne montrait que 90 % des habitant-es y étaient favorables à l'indépendance. Il a été jugé illégal par l'État central.

Marylise Lebranchu : « Ces élections devraient être un moment de réconciliation avec la politique »

Marylise Lebranchu a été maire PS de Morlaix (1995-1997), députée, garde des Sceaux (2000-2002), ministre de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la Fonction publique (2012-2014).



© CLAUDE TRUONG-NGOC

Quel bilan tirez-vous aujourd'hui de la décentralisation ?

Un bilan mitigé. La décentralisation donne aux collectivités territoriales, aux communes, intercommunalités, départements et régions davantage de compétences, c'est un acte majeur de l'organisation de la République, mais elle favorise aussi les inégalités entre territoires et donc entre individus. Nous avons eu, pendant le mandat de François Hollande, beaucoup de mal à convaincre les collectivités d'accepter cette réalité, sauf naturellement les plus pauvres des communes ou des départements. La création des intercommunalités a été une réponse, permettant le financement de l'accueil postscolaire et donc l'aide aux devoirs ou l'ouverture à la culture. Ces structures ne sont cependant pas assez démocratiques, elles reposent trop sur le vote en faveur de personnalités communales et pas assez sur un projet intercommunal qui dégage des priorités par exemple pour l'aide aux personnes âgées ou les mobilités.

La compétence majeure du département est le soutien aux personnes en situation de fragilité, sociale, familiale, sanitaire, les personnes en situation de handicaps, les mineurs isolés ou en danger, avec comme outils l'allocation adulte handicapé (AAH) et le RSA déterminés nationalement. Or leur accompagnement dépend de la richesse locale : quoi de commun entre le 93 et l'Essonne dont l'ancien président du conseil me disait *« Moi je double le montant de l'AAH quand je veux ! »*

Les régions ont la compétence économique, elles s'en débrouillent bien, avec celle des lycées, sous l'angle de la construction mais aussi du postscolaire, où l'on retrouve les mêmes inégalités de moyens donc de résultats si les choix sont communs. S'agissant des mobilités, les métropoles ou les grosses intercommunalités admettent mal la prééminence des régions d'où le développement d'offres concurrentes de transports comme des compagnies de bus privées en Ile de France, ce qui est peu compatible avec les priorités environnementales.

Le problème majeur est celui des ressources, avec une dotation globale de financement très inéquitable selon les collectivités, les égoïsmes locaux ont fait obstacle à sa réforme dans le précédent quinquennat. Résultat : un enfant ne dispose pas des mêmes choix selon le territoire où il est né, ce qui est une blessure infligée au pacte social qui fonde la République. On n'a eu de cesse, par démagogie anti-fiscale, de diminuer les ressources des collectivités locales, la suppression de la taxe d'habitation a été une grosse erreur, dont on a vu les effets négatifs quand les collectivités ont dû faire face à la crise. La décentralisation est une excellente chose mais la qualité du service ne doit pas être indexée sur le périmètre de l'assiette fiscale du territoire où il s'exerce, c'est une question de simple justice. Ainsi les régions sont responsables de la formation professionnelle, un enjeu crucial pour aider les élèves et les familles à affronter les évolutions économiques. Or de fait un élève de BTS n'a souvent pas le loisir de choisir, ses rêves doivent se plier aux limites géographiques de son lieu de vie parce que le logement et les transports sont trop lourds pour sa famille.

> « On n'a eu de cesse, par démagogie anti-fiscale, de diminuer les ressources des collectivités locales »

Quelles évolutions seraient nécessaires, à la lumière de la crise épidémique mais aussi économique et sociale que nous traversons, dans les compétences et la gouvernance des collectivités territoriales ?

Pourquoi pas la création d'une « compétence crise » ? Les collectivités deviendraient ainsi responsables de l'action logistique de proximité, par exemple les campagnes de vaccination des personnes les plus fragiles. Les régions pourraient également en pareil cas recevoir des pouvoirs exceptionnels pour développer les mobilités. Les schémas régionaux de politique de santé devraient être débattus entre les Agences régionales de santé et les élus de l'ensemble du territoire : le Finistère est bien loin de Rennes… Autre réforme souhaitable : les présidents d'intercommunalités ou de métropoles pourraient systématiquement être élus au sein des conseils départementaux, pour articuler solidarité sociale et solidarité entre territoires.

Quels sont selon vous les principaux enjeux des prochaines élections locales ?

Elles devraient être un moment de réconciliation des citoyens avec la politique. Le monde politique est aujourd'hui rejeté car les projets qu'il porte ne sont pas lus, d'où un sentiment de trahison. Ce sera le moment de parler de politique plus simplement, sur ces questions concrètes comme l'accès à la culture, l'accompagnement des chômeurs en recherche d'emploi ou l'aide aux personnes âgées. Je peux raconter une histoire sociale à travers un projet local. Les luttes pour le pouvoir sont justes et nécessaires, s'il s'agit du pouvoir de porter un projet collectif et non une politique inventée au fil de l'eau…

Multinationales

Un impôt mondial sur les sociétés ?


© TRÉVIERS/WAJA

L'administration Biden vient de se rallier lors d'une réunion des ministres des finances du G20 le 7 avril dernier à la proposition de l'OCDE d'instaurer un taux d'imposition minimum sur les sociétés. À terme cela signifierait-il la fin de la concurrence fiscale ?

La prise de position des États Unis, par la voix de sa secrétaire du Trésor américain, Janet Yellen, marque un tournant en matière de taxation. Pendant son mandat, Donald Trump avait baissé le taux d'imposition sur les sociétés de 35 à 21 % et s'était retiré des discussions au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la question, préservant ainsi les entreprises américaines. La commission européenne avait tenté maintes fois de faire adopter un impôt minimum sur les sociétés en Europe. En vain. Aujourd'hui c'est dans le cadre de l'OCDE, que la question fiscale est discutée dans une situation de crise mondiale.

La crise économique provoquée par la pandémie frappe tous les pays, États Unis compris. Les PIB reculent pendant que la demande de justice sociale et le besoin de finances augmentent. La dette publique américaine représenterait plus de 130 % de son PIB. Ces éléments et le plan de sauvetage de l'économie de Joe Biden, complété par un plan d'investissement de 2 000 milliards dans les infrastructures transport, énergie et eau, ne sont pas étrangères au changement de position américain concernant le dumping fiscal.

Contre le dumping fiscal

Pratiqué dans le monde entier et spécialité des paradis fiscaux qui, comme les îles Caïmans ou Marshall, exonèrent totalement les entreprises de tout impôt, le dumping fiscal vise à attirer des capitaux sur le territoire d'un pays grâce à des mesures fiscales avantageuses pour les marges des entreprises, qui se trouvent ainsi en situation de compétitivité très favorable face à leurs concurrentes. En Europe même, les États membres les plus pauvres, comme les anciens pays de l'Est, ont fait du dumping fiscal une arme de développement économique. L'Irlande avec un taux de 12,5 %, a su attirer des sociétés internationales, comme Appel à Cork, Google à et plusieurs grands groupes pharmaceutiques à Dublin, alors que la France impose à 31 %, l'Allemagne et l'Espagne à 30 % et les autres pays de l'Union entre 19 et 27 %.

L'idée consiste à faire payer un minimum d'impôts sur ses bénéfices à toute société, quel que soit l'endroit où elle les réalise. La proposition d'impôt minimal sur les sociétés à 21 % permettrait à l'État d'imposer les entreprises qui basent leur siège social dans un état à fiscalité très réduite de récupérer le montant de l'impôt compris entre les deux taux. Ainsi, par exemple, les bénéfices rapatriés par Google en Irlande taxés à 12,5 % seraient également taxés aux États-Unis à 8,5 % (21 % - 12,5 %). C'est une révolution : les paradis fiscaux et autres États pratiquant le dumping perdraient à moyen terme l'essentiel de leur attractivité, leurs avantages devenant de facto obsolètes. Chaque pays garderait cependant son droit souverain à fixer le taux de prélèvement.

Paradis fiscaux d'UE et d'ailleurs


© IDEL GATTO/WAJA

Les paradis fiscaux sont des pays ou des territoires qui choisissent délibérément des politiques fiscales permettant à des particuliers ou des entreprises de réduire au maximum leurs impôts dans les pays où ils sont actifs. L'ONG Oxfam a élaboré une liste de 58 pays selon des critères établis par des organisations de référence comme le FMI, la commission européenne ou l'OCDE.

L'Union européenne, qui a fait de la lutte contre l'évasion fiscale une priorité, a constitué quant à elle une liste en 2016, mise à jour en octobre 2020, basée sur la réciprocité de l'information fiscale. Les 12 pays qui ont refusé de donner leurs informations ont été inscrits sur cette liste. Les paradis fiscaux européens (Chypre, Irlande, Luxembourg, Malte et Pays-Bas) en sont absents. Surprenant mais le fait est que l'Union européenne se refuse à examiner la situation de ses états membres.



La société Apple a été attirée par l'Irlande et son faible taux d'imposition fiscale.

S'il est inférieur au taux minimum, le manque à gagner fiscal sera récupéré par d'autres.

20 milliards d'euros pour la France

La perte fiscale pour les états est évaluée par l'OCDE à près de 240 milliards de dollars par an. Le manque à gagner se chiffrerait à 20 milliards d'euros pour la France et 120 milliards pour l'Europe. La proposition permettrait de faire peser cet impôt sur les profits réalisés par les multinationales dans chaque pays et non plus de ceux où elles possèdent leur siège social. Le responsable à l'OCDE de ce dossier, Pascal Saint-Amans (directeur du Centre de politique et d'administration fiscales) affirme que cette mesure pourrait être décidé lors du G20 de juillet prochain.

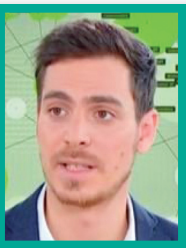
Ainsi les États vont pouvoir taxer leurs grandes entreprises – LVMH, Chanel, BMW – et faire face à la résistance des lobbys. Le jeu en vaut la chandelle. Car cela permettrait d'augmenter les dépenses publiques d'infrastructures, en investissant dans l'éducation, la recherche… Janet Yellen l'affirme: cette fiscalité assurerait aux gouvernements *« des systèmes fiscaux stables qui génèrent suffisamment de revenus pour investir dans des biens publics essentiels et répondre aux crises. »*

Un accord qui esquisse enfin l'idée d'un monde d'après? En tout cas une perspective capable de changer le visage de la mondialisation. Encore faut-il que les états s'accordent sur le calendrier. Les États-Unis, pressés par l'exigence de financements de son plan de sauvetage, parlent du semestre 2021 pendant que l'Europe avance une échéance en 2022.

Le volontarisme politique de l'administration de Joe Biden ne doit pas faire oublier que l'union européenne travaille sur la question fiscale depuis des années. Elle aurait pu être à l'initiative de cette proposition "révolutionnaire" mais elle doit faire avec le traité de Maastrich qui impose l'unanimité des états membres pour la mise en place de mesures fiscales. Trois états, dont l'Irlande qui héberge Apple imposée à 1% seulement de ses profits, refusent encore. Cette réforme majeure, peut changer une dynamique dans les populations qui réclament plus de justice fiscale et sont tentées par les propositions de mesures populistes face au chaos mondial.

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Quentin Parrinello : *« Mettre un terme à la concurrence fiscale déloyale »*



Quentin Parrinello, porte-parole de l'ONG Oxfam France sur la justice fiscale.

En quoi la proposition d'impôt minimum est une réforme utile ? Qu'est-ce qu'elle change ?

Depuis 30 ans, les États se livrent à une véritable compétition fiscale internationale pour tenter d'attirer des investissements avec un taux d'impôt sur les bénéfices passant de plus de 40 % à 25 %. C'est notamment la faute des paradis fiscaux, les premiers maillons de la chaîne de l'évasion fiscale, qui permettent aux entreprises de délocaliser artificiellement leurs bénéfices chez eux, sans qu'il n'y ait aucune activité économique réelle pour éviter l'impôt.

En réponse, on voit des pays comme la France, qui ne sont pas des paradis fiscaux, baisser leurs impôts pour rester soi-disant compétitifs, soit par la baisse du taux nominal, soit par la multiplication des niches fiscales. Les grandes entreprises en sont les premières bénéficiaires avec des taux effectifs dépassant à peine 15 %. L'ONG Eurodad a ainsi calculé que si nous continuons au même rythme de baisse, l'impôt sur les sociétés devrait atteindre 0 % d'ici 2052.

La réforme fiscale actuellement discutée par plus de 130 pays au sein du Cadre inclusif de l'OCDE pourrait mettre un terme à cette concurrence fiscale déloyale et baser la compétition sur les compétences des travailleurs ou la qualité des infrastructures d'un pays.

Est-ce qu'il y a des résistances ?

Il y a encore des résistances mais le ralliement des États-Unis à la mesure devrait faciliter son adoption. La question du taux plancher cristallise beaucoup les discussions: les États-Unis proposent désormais 21 %, quand la France propose 12,5 %* mais ne s'opposera pas à un taux plus fort. Les paradis fiscaux qui ont basé leur modèle économique sur la possibilité de faciliter l'évasion fiscale des multinationales essaient quant à eux d'affaiblir au maximum la mesure.

Au-delà du taux, la réussite d'une telle mesure tiendra également de la solidité et de l'équité du dispositif. Beaucoup de pays, France en tête, veulent mettre en place des exceptions à ce taux plancher, ce qui risquerait d'affaiblir la mesure.

Par ailleurs le dispositif actuel permettrait aux pays où les entreprises ont leur siège de mettre en place ce taux minimum, ce qui avantagerait largement les pays développés. Oxfam soutient la mise en place d'un taux plancher pour les multinationales à au moins 21 %, sans exception, en donnant plus de droits à taxer aux pays où l'activité économique réelle a lieu, afin de favoriser les pays en développement.

*Proposition de la France pour s'aligner sur le taux le plus bas en Europe en 2018, avant le ralliement des États-Unis.

Homosexuels et lesbiennes dans l'Europe nazie

Installé dans le Marais à Paris, le Mémorial de la Shoah organise une exposition consacrée au sort d'homosexuels et de lesbiennes pendant la seconde guerre mondiale. Un sujet longtemps tabou, auquel travaillent historiens et historiennes, surtout depuis le mouvement de libération gay et lesbien des années 70. Les témoignages sont rares, notamment parce qu'en Allemagne, les homosexuels se virent refuser le statut de victimes au sortir de la guerre, l'amour entre deux hommes étant sanctionné à l'époque.
L'exposition montrera les différents sorts qu'ont pu connaître les « triangles roses » à l'époque, qu'ils soient juifs, résistants ou sympathisants du régime nazi.
Le destin des hommes et des femmes différaient également. Les lesbiennes n'étant pas considérées par la loi, elles étaient déportées en tant qu'asociales ou communistes.
Un cycle de conférences éclairera certaines thématiques, comme le militantisme des enfants de Thomas Mann (notre photo). Des projections sont également prévues, notamment le film *Anders als die Andern* (1919) que l'on croyait perdu et qui relate le chantage fait au violoniste Paul Körner. *« Enjeu de mémoire, le destin des* "triangles roses" *a longtemps été invisibilisé »* explique Florence Tamagne, commissaire de l'exposition et enseignante à l'Université de Lille. *« Cette exposition entend rendre compte, grâce à de nombreux documents originaux, du sort des homosexuels et des lesbiennes sous le régime nazi, entre stigmatisation, persécution et lutte pour la reconnaissance. »* La plupart des documents exposés n'ont jamais été présentés en France. Jusqu'en février 2022.



© IOTTE JACOB/ALLEGRO/NOUS/LITERATURARCHIV

500 films en attente



© RYKUO/WAJA

500 films. C'est ce qu'annoncent les diffuseurs comme nombre de films qui attendent d'être mis à l'affiche des cinémas. Un embouteillage phénoménal qui impatiente acteurs et actrices, vidéastes et diffuseurs du monde du septième art. Le public aura donc un choix inattendu à compter du 19 mai, date de réouverture des salles.

La Bourse du commerce ouvre le 22 mai



© DR

Son bâtiment sur l'aile sud de l'espace des Halles à Paris est connu de tous. Avant les travaux des Halles, il avait été utilisé comme décor dans le film *Touche pas à la femme blanche* de Marco Ferreri avec Catherine Deneuve et Marcello Mastroianni. Le 22 mai, ce superbe édifice parisien, transformé par l'architecte japonais Tadao Ando, va ouvrir sur sa nouvelle fonction, celle de centre d'art contemporain. Il accueillera notamment les collections du milliardaire François Pinault. L'entrée sera gratuite pour le lancement.

Un auteur français pour le « Nobel de la Jeunesse »

Le prix Alma, considéré comme le Nobel de la littérature de Jeunesse, a été attribué à l'auteur français Jean-Claude Mourlevat.



© DR

L'Alma (Astrid Lindgren Memorial Award) a été créé par le gouvernement suédois selon le même modèle que le Nobel en 2002, à la mort de la célèbre créatrice de Fifi Brindacier. Jean-Claude Mourlevat a publié entre autres *L'Enfant Océan*, *La Rivière à l'envers* (Pocket jeunesse), *Jefferson* et récemment *La Chambre de Jo* aux éditions Gallimard.

L'Île-de-France en théâtres

Le Centre dramatique national (CDN) des Tréteaux de France organise cet été la manifestation *L'Île-de-France fête le théâtre*. Robin Renucci y présentera sa dernière création, *Andromaque* de Racine. Une dizaine de pièces, des ateliers gratuits de pratique théâtrale, des rencontres sont prévus sur trois lieux : l'île de loisirs du Port aux cerises du 10 au 18 juillet, l'île de loisirs de Cergy-Pontoise du 24 juillet au 1er août, et l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines du 21 au 29 août.



© DR

Partir en Livre en juin

La septième édition de Partir en Livre, qu'organise le Centre national du livre (CNL), se déroulera du 30 juin au 25 juillet. Ce grand festival dédié au livre de jeunesse se tient sur les lieux de vacances comme dans les jardins des villes, les aires d'autoroute ou aux pieds des immeubles à partir de 172 projets sélectionnés et soutenus par le CNL. On y rencontre les auteurs, parlant livre et imaginaire, on participe à des ateliers graphiques, à des lectures collectives, à des goûters littéraires. Le CNL inaugure à l'occasion la plateforme www.partir-en-livre.fr



© DR

MIAM : les arts modestes Forever

Le MIAM (Musée international des arts modestes) fête ses 20 ans avec des événements surprise, gais et festifs, à l'image du lieu qu'Hervé Di Rosa et Belluc font vivre à Sète. Deux expositions, *Forever MIAM et Psychédélices*, et trois nouvelles publications, *Le Grand Livre du MIAM, Les Vitrines de Bernard Belluc au MIAM et le catalogue de l'expo Psychédélices*, accompagnent l'événement. Grande connaisseuse de l'art brut, Françoise Adamsbaum a pris la direction du musée fin 2020 et, au côté du président Di Rosa, ouvre une nouvelle page du MIAM. Notamment avec un partenariat noué avec l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) autour de territoires de l'art encore inconnus pour développer des bourses de recherche. La première, Bourse MIAM-Fondation Antoine De Galbert-INHA, s'adresse aux chercheuses et chercheurs souhaitant mener un travail sur « l'art commercial au xxe siècle ».
Avec plus de 40 expositions présentées depuis sa création en 2000, et plus de 50 publications, le MIAM a largement contribué à défricher et agrandir les territoires de l'art.



© DR

La BD populaire à Épinal

Avec son exposition *L'imagerie populaire aux origines de la bande dessinée*, du 26 juin au 2 janvier, le musée d'Épinal écrit l'histoire de la BD et de ses précurseurs.

En cette année du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte, le musée de l'image d'Épinal a choisi un tout autre thème pour son exposition annuelle. C'est en effet en vendant aux colporteurs, qui sillonnaient alors la France, des images populaires à la gloire de l'Empereur et de ses batailles qu'un imprimeur d'Épinal, Jean-Charles Pellerin, rendit célèbre sa ville, son procédé lithographique, et l'expression « image d'Épinal » qui qualifie une relation d'information populaire, charitable et assez révérencieuse.

À cette célébration impériale, le musée de la cité vosgienne a préféré une exposition qui interroge l'imagerie populaire comme précurseure et inspiratrice de la BD.

Le terme « bande dessinée » ne fait son apparition qu'en 1930. Elle est alors réservée à la jeunesse et prend son essor avec Tintin, puis Spirou, à la fois personnages et journaux pour la jeunesse. Il faudra attendre les années 70 avec des auteurs comme Hugo Pratt pour atteindre un public plus adulte, devenu aujourd'hui premier lecteur de BD.

Historiettes « en gaufrier »

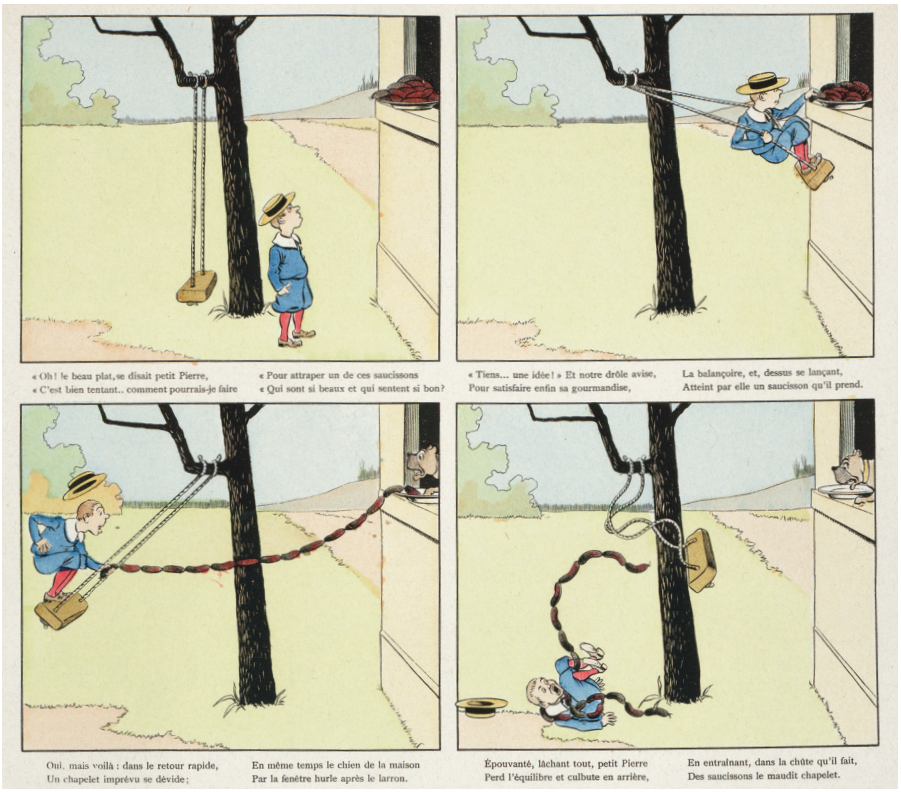
Mais, comme le montre l'exposition d'Épinal, l'idée d'un continuum d'images faisant histoire, avec ou sans bulles, est bien plus ancienne. Christelle Rochette, commissaire de l'exposition et directrice du musée, donne d'abord à voir des dessins du XVIIIe siècle en une seule image avec un texte qui décrit la scène. Elle rappelle l'usage médiéval du phylactère, ces bulles qui donnaient paroles aux figures de nobles et de saints.

On peut ainsi apprécier dans l'exposition des images du début du XIXe siècle commentant tout autant l'actualité politique que les faits de société, comme cette image avec bulles, datée de 1797 qui illustre la « *Grande querelle entre le mari et l'épouse, à qui portera la culotte et commandera dans le ménage* ».

L'image dite « à vignettes », plusieurs images commentées sur un seul feuillet, séduit à cette époque les imagiers parisiens, vite imités par ceux des provinces comme Pellerin, ou Castiaux et Bloquel à Lille. Le travail se complexifie avec les historiettes « en gaufrier » regroupant une douzaine d'images sur une seule planche. C'est le Suisse Rodolphe Töpffer (1799-1846) qui fait faire un bond considérable à cette imagerie souvent enfantine et moraliste en créant des scénarios de fiction. Ces planches sont publiées dans les journaux et, déjà, sous forme d'albums, ce qui en fait le père incontesté de la bande dessinée.

La presse satirique, avec Caran d'Ache, Willette ou Benjamin Rabier, va se saisir de ce mode d'expression ironique et populaire et faire le succès d'éditeurs avant la première guerre mondiale. C'est en 1908 que paraît la première aventure des *Pieds nickelés* de Louis Forton, adressée à un public jeune mais déjà subversive. La bande dessinée contemporaine y acquiert ses formes actuelles.

Jacques Mucchielli



© DR

Détail d'une planche de 1901 signée Benjamin Rabier pour l'éditeur Pellerin à Épinal.

Cinq dessinateurs et publicitaires à l'honneur

L'exposition du musée d'Épinal choisit de faire un focus sur cinq dessinateurs précurseurs de la bande dessinée de la fin du XIXe siècle. Ils furent également des publicitaires de renom. Marius Rossillon, dit O'Galop, est connu pour son Bibendum Michelin (1898). À Théophile Alexandre Steinlein on doit la célèbre affiche du Chat noir pour le cabaret parisien du même nom et de nombreuses planches enfantines, comme Firmin Bouisset, créateur de l'écolier LU et de la fillette du Chocolat Poulain. Christophe, de son vrai nom Georges Colomb, est l'auteur des aventures de la famille Fenouillard et du Sapeur Camember. Enfin Benjamin Rabier, par ailleurs dessinateur animalier réputé, créa la Baleine du sel des Salins.

Un été pop and rock


© PIRAUDEAU/AJA

Attendue avec l'impatience d'otages privés de liberté, la réouverture des lieux de spectacles le 19 mai donne espoir aux organisateurs de festivals de musiques actuelles. Mais les restrictions pour cause sanitaire ont eu raison de plusieurs manifestations.

Ça s'est passé au Royaume-Uni à la mi-avril. Puis à Barcelone. Des concerts de musique rock ont rassemblé des milliers de jeunes, heureux et le manifestant bruyamment. En cette période de crise sanitaire où il est interdit de serrer la main de son voisin, les corps se sont frôlés, touchés, dansant ensemble hors de toute obligation de gestes barrière si ce n'est le port du masque. Cela a été possible car ces manifestations étaient des expériences, ouvertes à des volontaires et sous surveillance médicale.

Ainsi 5 000 personnes ont pu ainsi assister à un concert du groupe *Love of Lesbian* à Barcelone le 27 mars dernier, avec tests antigéniques et masques FFP2 fournis pour cette expérience inédite. Un mois après, les services sanitaires ont donné les résultats : « *aucun signe qu'une transmission ait eu lieu pendant l'événement* ». Si six cas ont été détectés, quatre d'entre eux ont des causes ultérieures attestées. Le doute porte donc sur deux cas sur 5 000, un chiffre bien trop faible pour parler de contamination.

Eurockéennes, Hellfest, Garorock annulés

Voilà de quoi rassurer les festivals de musiques contemporaines où le public se tient debout face à une scène surchargée en décibels. La jauge accordée de 5 000 places rend possible des festivals où un jeune public qui veut vivre ses vingt ans, et n'en a guère eu l'occasion ces deux dernières années, entend bien hurler sa joie. Mais l'annonce est tombée tardivement et certaines manifestations ont annulé l'édition 2021, comme cela avait déjà été fait en 2020. C'est le cas de Solidays et des Eurockéennes de Belfort, ces dernières jugeant le cadre sanitaire imposé « *totalement incompatible avec l'état d'esprit d'un événement vivant et remuant* ». De même, le Hellfest, un des principaux festivals de hard rock, heavy metal et metal alternatif en Europe ne fêtera pas son quinzième anniversaire à Clisson. Lui qui a jadis ouvert sa scène à Scorpions, Deep Purple, Alice Cooper ou Guns N'Roses a annulé son édition 2021 initialement prévue du 18 au 20 juin. Il en va de même pour le festival Garorock, à Marmande dans le Lot-et-Garonne qui a préféré annuler sa vingt-quatrième édition où devaient se produire Vianney, Pomme, Nekfeu, Gorillaz ou encore Izia Higelin ou Pnl. Quant à Musilac, sur le lac du Bourget, il n'accueillera pas ses fans début juillet, se refusant à « *sacrifier l'âme de ce qui nous unit depuis près de 20 ans* » en entrant « *dans le cadre fixé par le ministère de la Culture de 5 000 personnes assises distanciées sans bars ni restauration* ».

Du FIL à Jazz in Marciac

C'est en effet souvent grâce aux consommations et à la res-

Les théâtres passent un tour



© TRÉVIERS/AJA

Si la réouverture des lieux de spectacles le 19 mai a réjoui l'ensemble du monde de la culture, les salles de théâtre et d'opéra ont moins de raison de participer à la liesse nationale. Leur saison se termine en effet généralement au mois de juin et nombre d'établissements ont purement et simplement annulé la programmation 2020-2021. Restent les structures qui travaillent traditionnellement l'été comme les Tréteaux de France (voir page 26), et bien entendu les festivals où de nombreuses compagnies sont mobilisées.



La jauge accordée de 5 000 places rend possible la tenue de plusieurs festivals (Ici en 2019).

Concerts : des expériences sanitaires positives

Des milliers de personnes debout, sautant et dansant en écoutant un concert, est-ce possible en période de crise sanitaire ? Est-ce que le virus n'en profite pas pour se propager avec une rapidité gloutonne ?



La question travaille à la fois les artistes, le public et les autorités sanitaires et gouvernementales. De quoi tenter une soirée expérimentale, préparée par les médecins et placée sous leur haute surveillance. C'est ce qui s'est passé aux Pays-Bas, au Ziggodom d'Amsterdam le 6 mars dernier, lors d'un festival de musique électronique d'une durée de quatre heures. Le public était divisé en cinq bulles de 250 personnes chacune, et chaque bulle expérimentait des règles différentes. Par exemple, un groupe était chargé de chanter et de crier après avoir bu une boisson fluorescente pour étudier les projections salivaires. Suite à cette expérience, les Pays-Bas ont rouvert un grand nombre de lieux culturels avec pour seule obligation de présenter un test négatif de moins de 48 heures.

L'expérience a également été tentée à Barcelone le 27 mars dernier lors d'un concert du groupe Love of Lesbian, mais cette fois avec 5 000 participants. L'hôpital Germans Trias Pujol de Badalone, une commune intégrée à la capitale catalane, a mené une expérimentation sous l'autorité du docteur Josep Maria Llibre. Les conclusions, rendues publiques quinze jours après, sont nettes *« aucun signe ne suggère qu'une transmission a eu lieu pendant l'évènement »*.

Avant le concert, l'ensemble du public a dû faire un test antigénique, et seul les tests négatifs permettaient l'accès à la salle. Chaque personne a ensuite été dotée d'un masque FFP2, les masques utilisés lors des opérations chirurgicales.

La ventilation de la salle a été étudiée et les déplacements régulés, notamment pour l'accès aux toilettes.

« Avec une ventilation optimisée, des tests antigéniques et le port du masque, on peut garantir un espace sûr » a conclu le docteur Josep Maria Llibre. La France s'y met avec retard : un concert test aura lieu à Paris Bercy le 29 mai.

tauration que ces grandes manifestations assurent leur budget. Malgré cela, plusieurs festivals tiennent le cap. C'est le cas pour le plus important d'entre eux, le plus ancien et le plus typique, le Festival interceltique de Lorient. Le FIL devait fêter son cinquantenaire en 2020. La pandémie lui ayant refusé cet anniversaire important pour une manifestation qui avait réuni l'année précédente 800 000 personnes, le festival compte bien se rattraper du 6 au 15 août. S'inspirant d'une pratique culturelle inédite venue des pays anglo-saxons, de la musique pop et du mouvement hippie des années 68, avec Woostock et les concerts de l'île de Wight, le FIL créait, dès 1971, un festival en plein air avec cette spécificité d'être dédié aux musiques et aux groupes celtes.

De tels rassemblements, qui mêlent spectacles et échanges multiples d'un public qui campent sur place, se multiplieront en France dans les années 90. Devenu aujourd'hui rassemblement emblématique, le festival des Vieilles Charrues se déroule également en Bretagne, sur la commune de Carhaix-Plougher, et s'enorgueillit d'un public fort de près de 300 000 adeptes. Il se tiendra le week-end du 15 juillet. Dans un registre un peu différent, les organisateurs de Jazz in Marciac ont également présenté leur programme *« avec un plaisir non dissimulé »*. Le festival quadragénaire attend les grands noms du jazz du 24 juillet au 4 août.

Printemps de Bourges et Francofolies

Ces manifestations ont l'ambition d'ouvrir leur scène aux jeunes musiciens et musiciennes. Mais c'est sans doute les Francofolies qui, avec le Printemps de Bourges, ont révélé le plus de talents. Ce dernier, fondé en 1977 à la Maison de la culture de Bourges, a su dès sa création inviter Jacques Higelin, Bernard Lavilliers, Julos Beaucarne… Du 22 au 27 juin, il retrouvera ses couleurs.

Grâce notamment au partenariat avec Radio-France, les Francofolies, créées en 1985 à La Rochelle par Jean-Louis Foulquier, sont également un lieu de découverte qui a vu passer les futurs grands noms de la chanson française. Elles se tiendront cette année du 10 au 14 juillet, avec un programme à la hauteur de leur réputation, mêlant « capés » et émergents : Nekfeu, Dadju, Ninho, Vald, Pomme, Jean-Louis Aubert, Alain Souchon, Jean Cherhal, Keren Ann, Stephan Eicher…

Ce sera comme un air nouveau sur des places et des espaces anémiés par la pandémie. Même si la menace plane toujours.

Jacques Mucchielli

Guillaume Bottazzi : « Dix œuvres monumentales à visiter »

Les œuvres monumentales de Guillaume Bottazzi sont installées dans le domaine public ou privé, dans le monde entier. L'artiste invite cet été à un voyage poétique à travers ses interventions dans dix villes en France.

Quel est votre parcours ?

Je suis né à Lyon et, à l'âge de 17 ans, je suis parti à Florence pour me former à la peinture. Revenu en France, j'ai été lauréat d'un concours, qui m'a permis d'avoir un atelier attribué par la DRAC, mais j'ai préféré aller vivre dans le sud de la France. Dans les années 2000, j'ai vécu à New-York où ma peinture, très colorée, fut présentée dans une galerie de Soho puis, en 2004, je suis allé en résidence au Japon. Ce séjour a révolutionné mon esthétique, m'a incité à être plus minutieux, moins coloré. On m'a demandé de créer au cœur de Tokyo, une œuvre abstraite monumentale de 100 m². En 2011 j'ai eu la chance d'être exposé au musée international d'art Miyanomori. Le musée m'a également commandé une peinture qui habille toutes ses façades, c'est la plus grande peinture du Japon. Les entrées de cette exposition personnelle ont participé à soutenir les victimes du tremblement de terre et du tsunami.

Vous avez en effet signé près de 100 œuvres dans l'espace public. Pourquoi cet attrait pour la commande publique ?

J'ai reçu de nombreuses commandes publiques, en Asie, aux États-Unis et en Europe, et à Paris-La Défense, une peinture de plus de 200 m² composées de six tableaux de six mètres sur six. À Bruxelles, c'est un tableau de seize mètres de haut dans le quartier européen. Mes interventions, abstraites et de très grandes dimensions, visent à changer l'apparence de notre environnement, à apporter poésie et apaisement. J'invite à voyager et à rêver avec mes œuvres. Elles accompagnent le passant dans sa vie de tous les jours et chacun la réinvente en fonction de son humeur et des saisons. Eric Kandel, Prix Nobel de physiologie, a expliqué l'effet de l'art abstrait sur le cerveau humain qui, plus que l'art figuratif, permet de forcer l'activité, déclenche l'envie de se poser des questions. Je pense que mes œuvres font du bien par leurs formes circulaires et leurs couleurs chaudes. Les neuroscientifiques Helmut Leder et Marcos Nadal de l'Université de Vienne ont montré que mes œuvres tendent à réduire l'anxiété et à favoriser l'activité de dopamine.

Vous travaillez souvent avec les enfants, comment cela se passe ?

En Auvergne, en Bourgogne, à Lyon, La Ciotat, Nice, Blanzy, Bruxelles, j'aime travailler avec les enfants. Au musée Aomori j'ai voulu faire ça à la française, j'ai demandé à rencontrer toutes les écoles. Je n'impose pas ma vision aux professeurs, on voit ensemble ce qu'il est possible d'imaginer. Généralement on me demande de peindre avec les enfants, c'est intéressant. Je viens d'écrire un livre (éditions Jourdan) qui explique les mouvements de l'art moderne et contemporain aux enfants de 7 à 12 ans.

Vous avez conçu une fresque pour une résidence étudiante à Montreuil.

Il s'agit d'un bâtiment neuf, avec un hall cathédrale d'environ 5 mètres de haut. Mes œuvres, visibles de l'extérieur, soulignent la verticalité de l'architecture et vont permettre aux étudiants de renforcer leur fierté d'appartenance au lieu. Cela les sensibilisera aussi à l'art dans leur quotidien. Il s'agit d'un polyptique composé de cinq panneaux de verre, réalisé avec des émaux. Il épouse le lieu, le marque. J'ai essayé d'intervenir pour que les étudiants se nourrissent de quelque chose qui leur apporte un peu d'étrangeté, de la surprise.



© DR

À l'âge de 17 ans, Guillaume Bottazzi décide qu'il sera artiste à plein temps. Pour se former à la peinture italienne, qu'il admire, il part à Florence. Il poursuit ses recherches aux États-Unis et au Japon, où il réalise plusieurs projets. Il est aujourd'hui reconnu pour ses peintures monumentales dont la poésie chromatique et les courbes chaleureuses contrastent avec un urbanisme rigide.

Qu'est ce qui a inspiré votre projet dans les Hauts-de-France ?

C'est la nature. L'œuvre jouxte le jardin Mallet Stevens qui entoure la villa Callois, une architecture classée, et je trouvais intéressant de faire un lien avec le végétal qui l'entoure. Ce sera très coloré, avec des teintes qui nous ramènent à la nature. L'œuvre sera visible du jardin et depuis un restaurant ouvert au public.

Cet été vous proposez une promenade poétique de vos œuvres dans dix villes en France…

J'aimerais inviter les promeneurs à découvrir quelques-unes de mes œuvres in situ. Il y en a une dizaine en France. Outre le récent polyptique de deux mètres de haut qui illumine l'entrée cathédrale de la nouvelle résidence étudiante Georges Méliès à Montreuil, j'invite à vivre une expérience sensorielle. Les émaux sur verre surdimensionnés, les tableaux géants, les fresques, les œuvres rétroéclairées sont à voir à Paris et en Ile-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes, à Lyon, Villeurbanne et Clermont-Ferrand, et dans le sud, à Marseille, Martigues et Mandelieu, tout près de Nice.

Propos recueillis par Véronique Giraud

Le monde d'après, on l'aurait imaginé avec moins de pauvres qu'avant.

Plus que jamais, on compte sur vous.



Faites votre don
sur **restosducoeur.org**
pour faire barrière
à cette grande épidémie
de précarité.

LES RESTAURANTS DU CŒUR
LES RELAIS DU CŒUR

ancv
CHÈQUE-VACANCES

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État

PRÉPAREZ DÈS MAINTENANT VOTRE BUDGET VACANCES ET LOISIRS !

Avec une bonification de l'Etat dès 4 mois épargnés

NOUVEAU + 5% sur les barèmes du Revenu Fiscal de Référence pour tous les Agents

Bonification de **35 %** pour les moins de 30 ans

Abattement de **20 %** sur le RFR pour vous Ultramarins



Et choisissez le Chèque-Vacances qui vous ressemble !



CHÈQUE-VACANCES **CONNECT**

L'application de paiement

Et toujours,
CHÈQUE-VACANCES **CLASSIC**
le format papier



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances - Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex - Établissement public Industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442 - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX. Photos ©Getty Images, ©Shutterstock. Réalisation : Compos Julliot.

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

DOCAPOSTE
l'avenir devient plus simple

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

ancv
CHÈQUE-VACANCES